JEUNESSE AU PROGRAMME

REPERTOIRE
DES PROGRAMMES JEUNESSE
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1991 Québec 1992

Note : **Les programmes étant sujets à changement, les informations contenues dans le répertoire étaient à jour au moment de l'édition.**

ISBN : 2-550-22260-1
Dépôt légal, 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

92-02757/

AU PROGRAMME

Index 5

Avant-propos 3

Des organismes gouvernementaux à votre service 9

- Le Secrétariat à la jeunesse 9
- Le Conseil permanent de la jeunesse 10

Les programmes gouvernementaux destinés à la jeunesse : toute une programmation! 11

- L'emploi 12
- L'acquisition d'expérience de travail 22
- La formation 27
- L'aide financière aux étudiants 35
- Les jeunes entrepreneurs 50
- La relève agricole 57

À votre portée, des programmes sociaux, culturels, de loisir et des stages à l'étranger 68

- Programmes sociaux 69
- Une attention particulière du ministère des Affaires culturelles 73
- Le loisir 75
- Des stages à l'étranger 76

D'autres questions ?
Communication-Québec : pour toute information gouvernementale 80

Votre carnet d'adresses : les répondants régionaux des programmes jeunesse 83

JEUNESSE

AU PROGRAMME

Vous êtes jeune et avez la tête remplie de projets. Avant tout, vous désirez vous réaliser pleinement et mettre au profit de la société votre dynamisme et vos connaissances.

Pourtant, ce n'est pas si simple... Des problèmes financiers vous empêchent d'entreprendre les études auxquelles vous aspirez; vous n'arrivez pas à acquérir l'expérience de travail si souvent exigée pour accéder au poste convoité; vous avez l'intention de vous lancer en affaires... Où trouver alors le coup de pouce nécessaire pour aller de l'avant et éviter le faux pas?

Avez-vous pensé aux programmes gouvernementaux et au réseau de conseillers jeunesse à l'oeuvre dans plusieurs ministères et organismes gouvernementaux?

Ce répertoire a été conçu pour vous donner une vue d'ensemble des programmes et services disponibles, mais aussi pour faciliter votre propre recherche et vous permettre, rapidement, de retracer le programme susceptible de répondre à vos attentes et la façon de faire pour s'en prévaloir.

JEUNESSE AU PROGRAMME répertorie les programmes et services que le Gouvernement du Québec destine plus particulièrement aux jeunes tout en ne soulignant que les principaux objectifs, les critères d'admissibilité et les modalités particulières de façon à en simplifier le contenu.

C'est donc davantage un guide pratique pour mieux connaître les ressources gouvernementales qu'un document exhaustif sur chacun des programmes, des renseignements additionnels pouvant être obtenus auprès des ministères et des organismes responsables dont vous trouverez les coordonnées dans votre carnet d'adresses à la fin du répertoire.

INDEX

INDEX

Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse 77
Aide aux jeunes entrepreneurs 51
Aide à la pension 36
Aide à l'intégration en emploi 15
AREF 30
Association Québec-France 79

Bourses d'études de langue seconde 38
Bourses d'études en langue seconde – cours d'été 39
Bourses pour étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure 40

Carnet d'adresses 83
Centres locaux de services communautaires (CLSC) et les jeunes 71
Chantier Jeunesse 23
Choix de carrière et retour aux études 28
Commission de protection des droits de la jeunesse 72
Communication Québec 80
Conseil permanent de la jeunesse 10

Expérience de travail 24

Financement agricole 70
Fonction publique du Québec et ses politiques d'embauche 13
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) 41
- Programme établissement de nouveaux chercheurs 41
- Programme d'études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche 43

Jeunes Promoteurs 52
Jeunes Volontaires 25

Loisir 75

Maisons de jeunes 69
Moniteurs de langue seconde 45

Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) 76

Placement étudiant 17
Préparation à l'établissement 65
Prêts et bourses 47
Prêt pour l'achat de micro-ordinateur 48
Programme s'adressant aux jeunes artistes et créateurs de la relève 74
Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) 54

Rattrapage scolaire 32
Repères 28
Ressources d'hébergement—dépannage 70
Retour aux études postsecondaires pour les chefs de familles monoparentales 34

Secrétariat à la jeunesse 9
Services externes de main-d'oeuvre (SEMO-jeunes) 20
Services spécialement adaptés aux jeunes décrocheurs scolaires 31
Société d'investissement jeunesse 51
Soutien à l'emploi administratif 19
Soutien à l'emploi scientifique et technique 21
Soutien aux groupements de jeunes en agriculture 64
Soutien aux initiatives jeunesse 56
Stages en milieu de travail 26

Utilisation d'outils de gestion pour les jeunes en agriculture 67

DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

À VOTRE SERVICE

Depuis quelques années déjà, les services destinés à la jeunesse se font plus nombreux et se ramifient.

Sur la scène gouvernementale, soucieux de mieux répondre aux besoins particuliers des jeunes, le Québec s'est doté d'organismes qui, tout en étant exclusivement concernés par la jeunesse, ont des rôles et mandats bien précis. Les connaissez-vous?

LE SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Le mandat du Secrétariat à la jeunesse est d'assurer la planification, la coordination et le développement du dossier jeunesse au sein de l'appareil administratif gouvernemental. De façon concrète, l'organisme planifie et élabore les orientations gouvernementales en matière jeunesse.

Le Secrétariat à la jeunesse s'assure que soient mis en oeuvre et réalisés, les divers objectifs gouvernementaux visant à améliorer la condition des jeunes, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, d'emploi, de loisirs ou d'entrepreneuriat.

De plus, le Secrétariat analyse et produit des avis sur les projets de lois, de règlements et de politiques. Son rôle est alors de mettre en relief les aspects qui touchent les jeunes, de façon à assurer la cohérence des actions gouvernementales en cette matière.

Secrétariat à la jeunesse
875, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 4Y8
Tél. : (418) 643-8864 (Région de Québec)
1-800-463-5306 (Extérieur de la région de Québec, sans frais)

LE CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Les jeunes ont des choses à dire, les jeunes ont une place à prendre, les jeunes ont des besoins à exprimer et des intérêts à défendre!

Voilà à quoi se consacre le Conseil permanent de la jeunesse!

Les quinze membres élus du Conseil, tous des jeunes âgés de 15 à 30 ans, proviennent des quatre coins du Québec et ont à coeur de faire connaître le potentiel des jeunes et de promouvoir leur apport à l'évolution de la société québécoise.

Pour ce faire, le Conseil mène des études et des consultations sur des questions d'importance pour la jeunesse, sollicite des opinions et fournit de l'information au public, s'associe à des partenaires dans différents événements et formule des recommandations pour améliorer les conditions de vie des jeunes.

C'est ainsi que le Conseil remplit le mandat que lui a confié l'Assemblée nationale en juin 1987, soit de conseiller le ministre responsable de la jeunesse, en l'occurence le Premier ministre du Québec, sur toute question relative à la jeunesse notamment dans les domaines de l'éducation, des affaires sociales, du travail et de l'entrepreneuriat, des loisirs et de la culture.

Le Conseil permanent de la jeunesse: des jeunes aux services de la jeunesse!

Conseil permanent de la jeunesse
580, Grande Allée Est
4e étage, bureau 440
Québec (Québec)
G1R 2K2
Tél.: (418) 644-9595 (Région de Québec)
1-800-363-1049 (Extérieur de la région de Québec, sans frais).
Télécopieur: (418) 646-0798

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE À LA JEUNESSE : TOUTE UNE PROGRAMMATION !

La jeunesse québécoise constituant un atout majeur pour l'avenir du Québec, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec mettent des programmes et des services à la disposition des jeunes.

Qu'ils soient d'ordre social, économique, culturel ou scolaire, les divers programmes gouvernementaux visent à répondre aux besoins et attentes de la jeunesse.

Nous vous invitons à consulter ce Répertoire car le soutien de l'un des programmes pourrait vous permettre de poursuivre vos études, de vous trouver un emploi, de réaliser un projet, bref d'améliorer votre situation.

Les informations qui suivent comprennent les objectifs poursuivis par chacun des programmes, les clientèles visées et les principaux critères d'admissibilité... À vous d'en profiter!

L'EMPLOI

LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

ET SES POLITIQUES D'EMBAUCHE

L'Office des ressources humaines est l'organisme central responsable du recrutement du personnel régulier de la fonction publique du Québec. Toutefois, l'Office délègue la majorité des activités de recrutement aux ministères et aux organismes employeurs tout en assurant à ces derniers des services de support et de conseil en matière de dotation. Par ailleurs, chaque ministère et organisme gouvernemental est responsable du recrutement de son personnel occasionnel.

Comment obtenir un emploi au sein de la fonction publique?

L'Office des ressources humaines publie des **«réserves de candidatures»** à l'intention des finissants et des finissantes de niveau collégial et universitaire et se constitue ainsi des banques de candidats et de candidates. Par la suite, il peut combler des postes en tenant des concours à partir des candidatures inscrites à ces banques.

Pour les finissants et les finissantes de niveau universitaire, il est possible d'en savoir davantage sur la réserve universitaire lors des «Journées-carrières» qui ont lieu à l'automne dans la plupart des universités du Québec. Vous pouvez également vous procurer de la documentation sur cette réserve dans les services de placement étudiant des universités ainsi que dans les bureaux de l'Office.

Pour les finissants et les finissantes de niveau collégial, la documentation sur la réserve de candidatures collégiale est disponible auprès des responsables du placement étudiant de chacune des institutions d'enseignement collégial ainsi que dans les bureau de l'Office, lors de la période d'inscription qui a lieu, dans ce cas-ci, au printemps.

Cependant, l'inscription à la réserve de candidatures n'est pas la seule porte d'entrée pour rechercher un emploi à la fonction publique. L'Office, ainsi que les ministères et les organismes tiennent des concours de recrutement. Ces concours nommés «appel de candidatures» sont affichés dans les bureaux de l'Office des ressources humaines, les Centres d'emploi du Canada et peuvent également être publiés dans certains quotidiens du samedi généralement sous la rubrique «Carrières et Professions», dans certains journaux régionaux et, à l'occasion, dans quelques journaux spécialisés. Toute personne intéressée, répondant aux conditions d'admission, inscrite ou non dans une réserve, peut alors soumettre sa candidature.

Pour postuler un emploi occasionnel, vous devez vous adressez à la Direction des ressources humaines du ministère ou de l'organisme pour lequel vous désirez travailler.

Pour obtenir des dépliants sur les procédures ou des informations supplémentaires sur les emplois au sein de la fonction publique du Québec, communiquez avec un des bureaux de l'Office des ressources humaines, dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

L'EMPLOI

PROGRAMME : **AIDE À L'INTÉGRATION EN EMPLOI (PAIE)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Favoriser l'accès à des emplois pour des clients de la Sécurité du revenu qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.	Personnes inscrites à la Sécurité du revenu	**Participants** Être inscrits à la Sécurité du revenu et avoir cumulé une durée minimale de 6 mois au cours des 12 derniers mois; ou avoir atteint les objectifs fixés dans le cadre d'une mesure de développement de l'employabilité; ou être chef de famille monoparentale; ou être âgé de 45 ans et plus.	Les emplois admissibles sont à caractère permanent ou saisonnier et permettent d'occuper des postes nouvellement créés et à temps plein. Les postes à temps partiel peuvent également être admissibles si le niveau du salaire versé permet à la personne de quitter le régime de la Sécurité du revenu; des subventions sont accordées aux employeurs et le taux de subvention est établi selon le type d'employeurs;	Le Service des renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle aux numéros de téléphone suivants : Région de Montréal : **(514) 873-2145** (extérieur de la région de Montréal) : **1-800-361-4743**

L'EMPLOI

PROGRAMME : **AIDE À L'INTÉGRATION EN EMPLOI (PAIE) (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
		Employeurs Les entreprises et corporations du secteur privé qui ont été en opération continue, durant au moins 6 mois précédant la demande de subvention; les municipalités et organismes du secteur municipal; les organismes communautaires et autres organismes sans but lucratif; les travailleurs autonomes.	la durée de la période de subvention est fixée à 26 semaines pour les emplois à caractère permanent et de 18 à 26 semaines pour les emplois à caractère saisonnier.	Le Service des renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle aux numéros de téléphone suivants : Région de Montréal : **(514) 873-2145** (extérieur de la région de Montréal) : **1-800-361-4743**

L'EMPLOI

PROGRAMME : **PLACEMENT ÉTUDIANT**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Aider les étudiants à trouver un emploi pour la période estivale (entreprise privée).	Étudiants	Être étudiant régulier à plein temps; avoir complété un Sec III ou être âgé de 14 ans et plus.	Compléter le formulaire d'inscription au Placement étudiant.	Placement étudiant du Québec 2700, boul. Laurier 3e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8
Inciter les employeurs à embaucher les étudiants.	Employeurs	Toute personne ou entreprise qui désire embaucher du personnel étudiant.	Demander la documentation sur le programme.	**(418) 643-6965** (Région de Québec) **1-800-463-2355** (Extérieur de la région de Québec)
Permettre aux étudiants de travailler au sein des ministères et organismes gouvernementaux du Québec.	Étudiants	Sec V terminé ou avoir 16 ans au 30 juin de l'année de la demande.	Compléter le formulaire d'inscription au Placement-étudiant du Québec.	
Faire participer des étudiants à des programmes d'échange avec d'autres provinces.	Étudiants	Être étudiant de niveau universitaire depuis au moins un semestre.	Date limite d'inscription:janvier; présélection tenue pour les fins d'entrevue.	

L'EMPLOI

PROGRAMME : **PLACEMENT ÉTUDIANT (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre aux étudiants en sciences et en technologie d'effectuer un stage spécialisé.	Étudiants	Être étudiant à temps plein de niveau universitaire ou de niveau collégial (2e et 3e année) dans une discipline scientifique ou technique.	Aide financière aux entreprises participantes	Placement étudiant du Québec 2700, boul. Laurier 3e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8 **(418) 643-6965** (Région de Québec) **1-800-463-2355** (Extérieur de la région de Québec)

L'EMPLOI

PROGRAMME : **SOUTIEN À L'EMPLOI ADMINISTRATIF**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Favoriser le développement et l'intégration de nouvelles compétences au sein des entreprises en défrayant une partie des salaires versés pour de nouveaux postes créés. Créer des occasions d'embauche pour les diplômés des cégeps et des universités.	Les entreprises manufacturières et certaines entreprises du secteur tertiaire technologique, de la distribution et du recyclage qui embauchent : des diplômés universitaires de 1er, 2e ou 3e cycle ou d'études collégiales professionnelles en administration ou dans tout autre discipline pertinente.	L'entreprise doit être légalement constituée et être en opération depuis au moins 1 an à la date de la demande et avoir à son emploi de 5 à 500 employés permanents. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'études collégiales professionnelles en administration ou dans tout autre discipline pertinente.	Les projets doivent avoir pour objet d'améliorer les principales fonctions de l'entreprise (la comptabilité de gestion, la gestion financière, du marketing, de la production, des ressources humaines) en favorisant l'embauche d'un diplômé.	La Direction régionale du MICT dont la liste apparaît à la fin du répertoire.

L'EMPLOI

PROGRAMME : **SERVICES EXTERNES DE MAIN-D'OEUVRE (SEMO-JEUNES)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Développer l'employabilité et viser l'insertion ou la réinsertion au marché du travail de personnes éprouvant des difficultés particulières. Le programme SEMO prend la forme de services professionnels offerts aux personnes confrontées à des problèmes d'emploi.	Les jeunes, mais également les femmes, les chefs de famille monoparentale, les personnes handicapées, les ex-détenus et les personnes vivant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie; la priorité est accordé aux clients de la Sécurité du revenu.	Faire partie des clientèles visées par le programme et nécessiter l'aide spécialisée offerte par les SEMO.	Les SEMO privilégient une intervention personnalisée et spécifique comportant plusieurs étapes telles: — l'évaluation des aptitudes professionnelles des personnes; — la mise au point et l'utilisation de techniques et d'outils pouvant faciliter la recherche d'emploi.	Les répondants SEMO-jeunes en région ou le Service de renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, aux numéros suivants : Montréal : **(514) 873-2145** Ailleurs au Québec : **1-800-361-4743**

L'EMPLOI

PROGRAMME : **SOUTIEN À L'EMPLOI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Encourager les petites et moyennes entreprises québécoises à se doter de nouvelles ressources en personnel scientifique et technique. Le programme consiste en subvention versée à l'employeur pour couvrir une partie du salaire du nouvel employé.	Les entreprises à caractère scientifique qui embauchent : — des diplômés de niveau collégial professionnel en techniques biologiques ou physiques, incluant l'informatique; — des diplômés universitaires de 1er, 2e ou 3e cycle en sciences physiques et en génie.	**Entreprises** Les entreprises manufacturières du secteur tertiaire scientifique. * Sont exclues les institutions d'enseignement, leurs mandataires et leurs organismes affiliés.	L'entreprise doit s'engager à embaucher un diplômé pour une période minimale de trois ans. La subvention versée à l'employeur qui embauche un diplômé de moins de 30 ans couvre une partie plus importante du salaire.	Le répondant du programme de soutien à l'emploi scientifique et technique du MICT. Tél. : **(418) 691-5803** ou la Direction régionale du MICT.

L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

PROGRAMME : **CHANTIERS JEUNESSE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Donner à des jeunes l'occasion de vivre une expérience de travail bénévole pertinente tout en contribuant au développement du milieu. Permettre la création et l'amélioration des infrastructures, équipements et activités destinés au public, qui sont sous la responsabilité d'organismes désireux de s'associer à la formule chantier. Les projets se réalisent au Québec et à l'étranger (France et Belgique).	Des jeunes de 16 à 25 ans désireux de vivre une expérience de travail d'équipe et de prendre part à un service communautaire; les organismes d'accueil qui créent un projet de chantier et qui s'engagent à en assumer la réalisation.	Jeunes disposés à investir bénévolement une moyenne de 30 heures/semaine de travail dans leur chantier. **Organismes** Être un organisme sans but lucratif légalement constitué; présenter un projet de chantier répondant aux critères du Mouvement québécois des chantiers.	Le programme de subvention s'adresse particulièrement aux organismes; les jeunes intéressés à participer à un chantier peuvent se porter volontaires auprès du Mouvement québécois des chantiers; la subvention versée aux organismes d'accueil couvre tous les frais occasionnés aux jeunes par leur participation au chantier : transport, hébergement, repas, etc.	Répondant provincial du Mouvement québécois des chantiers 4545, avenue Pierre-de Coubertin C.P. 2000, Succursale «M» Montréal (Québec) H1V 3R2 **(514) 252-3015** Les répondants régionaux en loisir du MLCP.

L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

PROGRAMME : **EXPÉRIENCE DE TRAVAIL (EXTRA)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Fournir l'occasion à des personnes, clientes de la Sécurité du revenu, d'utiliser leurs capacités en participant à des projets utiles et durables issus de la communauté.	Les clients de la Sécurité du revenu. Tout organisme, corporation ou entreprise légalement constituée.	Le projet doit permettre : la production ou la distribution de biens communs ou de services qui favorisent le mieux-être d'une collectivité; le développement ou le maintien de l'employabilité des personnes participantes.	Le stagiaire reçoit la prestation de base de participant ainsi que des prestations spéciales (frais de garde); la durée de participation est habituellement de 12 mois au maximum à raison de 80 heures par mois; il existe différents types d'expériences de travail rattachés notamment aux domaines culturel, municipal, social ou environnemental. Les entreprises reçoivent un montant couvrant les frais d'administration occasionnés par leur participation au projet.	Le Centre Travail-Québec de votre localité ou le Service de renseignement du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, aux numéros suivants : Montréal : **(514) 873-2145** Ailleurs au Québec : **1-800-361-4743**

L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

PROGRAMME : **JEUNES VOLONTAIRES**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Donner l'occasion aux jeunes adultes de réaliser un projet de leur choix leur permettant d'acquérir des connaissances et de faire de nouveaux apprentissages tout en étant utiles à leur communauté. Le programme offre aux participants une allocation de participation mensuelle et à l'équipe, un budget de fonctionnement.	Un ou des jeunes âgés de 16 à 29 ans qui ont abandonné leurs études depuis au moins quatre mois ou les ont terminées et sont sans emploi régulier. Les prestataires de la Sécurité du revenu, les chômeurs ainsi que les personnes sans revenu. Les jeunes de moins de 16 ans exclus du réseau scolaire et référés par un intervenant social.	**Projet** Doit être élaboré et pris en charge par de jeunes adultes qui doivent s'associer à un organisme du milieu; doit offrir les conditions nécessaires à une démarche de formation; doit être réalisé au cours d'une période de 3 à 8 mois.	Les allocations de participation n'affectent pas les prestations d'assurance-chômage et de la Sécurité du revenu; un comité régional composé de jeunes et d'adultes procède à la sélection des projets retenus.	Répondant provincial de la Direction du loisir socio-culturel et des programmes à la jeunesse MLCP 150, boul. St-Cyrille Est Québec (Québec) G1R 4Y1 **(418) 643-6368** L'agent de projet Jeunes volontaires du bureau régional du MLCP.

L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

PROGRAMME : **STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre à des personnes d'acquérir une expérience de travail diversifiée et utilisable dans l'apprentissage d'une profession semi-qualifiée ou qualifiée pour laquelle il existe des possibilités d'emploi. La participation à la mesure est d'une durée maximale de 52 semaines et requiert 80 heures d'activités par mois. La participation inclut des périodes de formation dans des institutions ou à l'intérieur même de l'entreprise.	Les clients de la Sécurité du revenu.	Avoir terminé ou abandonné des études régulières depuis au moins neuf mois. * Ne sont pas admissibles les diplômés universitaires. * Au niveau collégial, seuls les diplômés du secteur général sont admissibles.	Le stagiaire reçoit la prestation de base de participant ainsi que des prestations spéciales reliées à sa participation; l'employeur doit verser au stagiaire une allocation minimale de 100 $ par mois.	Le Centre Travail-Québec de votre localité ou le Service de renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, aux numéros suivants : Montréal : **(514) 873-2145** Ailleurs au Québec : **1-800-361-4743**

LA FORMATION

CHOIX DE CARRIÈRE

ET RETOUR AUX ÉTUDES

Le ministère de l'Éducation vous aide à prendre les bonnes décisions

Vous devez faire un choix de carrière, vous désirez revenir aux études ou vous réorienter professionnellement, le ministère de l'Éducation met à votre disposition des ressources et des outils précieux, de concert avec les commissions scolaires et les services ou centres régionaux de référence.

REPÈRES

REPÈRES est une banque de données informatisée en information scolaire et professionnelle. Elle a été conçue de façon à permettre aux élèves ainsi qu'aux spécialistes en orientation et aux spécialistes en information scolaire et professionnelle, aussi bien au secondaire qu'au collégial et à l'université, d'avoir accès rapidement à des informations précises et à jour sur un grand nombre de professions. Cette banque contient également de l'information sur la formation à acquérir pour avoir accès à une profession donnée ainsi que sur les établissements où cette formation est dispensée. En somme, REPÈRES, c'est un système d'exploration professionnelle, c'est-à-dire un système qui permet de faire des choix de carrière en fonction de ses besoins propres.

Un accès facile

REPÈRES ne requiert aucune connaissance particulière en informatique. En effet, au moyen d'un dialogue très simple avec un micro-ordinateur, l'utilisateur ou l'utilisatrice accède facilement et directement à l'information désirée.

Ce que contient REPÈRES

La banque de données REPÈRES est composée de quatre fichiers interreliés : les programmes de formation, les établissements d'enseignement, le marché du travail et les monographies professionnelles. Elle regroupe près de 2 900 programmes de formation et indique les établissements où ils sont dispensés. Elle donne aussi accès à près de 500 fiches sur l'état du marché du travail et à 1 200 monographies.

Programmes de formation

Ce fichier contient des renseignements sur les programmes de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire donnés dans les réseaux public et privé.

Établissements d'enseignement

Ce fichier contient des renseignements utiles sur les établissements d'enseignement donnant les programmes répertoriés dans le fichier précédent. L'utilisateur ou l'utilisatrice de REPÈRES trouve le nom de chaque établissement, ses caractéristiques, des renseignements sur le processus d'admission ainsi que la liste des programmes donnés.

Marché du travail

Ce fichier établit un lien réaliste entre un programme de formation et les débouchés sur le marché du travail.

Monographies professionnelles

Ce fichier contient des données sur plus de 1 200 professions. Il fournit des renseignements précis sur chacune, en la situant dans le contexte socio-économique québécois et ne la décrivant sous trois facettes : la nature de la profession, ses exigences et ses caractéristiques.

Exploration par profil

REPÈRES permet aussi de découvrir de nouvelles professions grâce à la recherche par profil. Le profil facilite grandement le choix de carrière en explorant [illegible] à partir des besoins, des capacités et des intérêts d'une personne.

Des données à jour

Les données contenues dans REPÈRES sont fondées sur les documents les plus récents disponibles, sur les statistiques les plus fiables ainsi que sur des contacts avec des personnes-ressources représentatives d'une profession donnée. De plus, le système REPÈRES est mis à jour deux fois par année.

Pour connaître la commission scolaire de votre région qui offre REPÈRES, communiquez avec la direction régionale du ministère de l'Éducation la plus près de chez vous, dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

AREF

AREF qui complète REPÈRES, est un répertoire informatisé de données destiné aux services d'accueil et de référence des adultes. En plus de fournir des informations sur les différents cours et programmes de formation donnés à l'intention de ces derniers. AREF contient des renseignements sur les professions, les instruments d'évaluation des acquis scolaires et expérientiels, les programmes d'aide à l'emploi, les ressources humaines et les ressources et services du milieu.

La mise à jour du système AREF est effectuée de façon régulière au moyen d'un réseau de télécommunications.

Ce que contient AREF

La banque de données AREF contient des informations à portée provinciale, régionale et locale, réparties dans sept fichiers :

Programmes de formation et cours
Ressources humaines
Établissements d'enseignement
Ressources et services du milieu
Monographies professionnelles
Outils en reconnaissance des acquis
Programmes d'aide à l'emploi

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur AREF, adressez-vous à votre service ou centre régional d'accueil et de référence dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

DES SERVICES SPÉCIALEMENT ADAPTÉS

AUX JEUNES QUI DÉSIRENT REVENIR AUX ÉTUDES

Les jeunes qui ont quitté l'école sans diplôme éprouvent habituellement, après une certaine période, le besoin de retourner aux études. En effet, un diplôme d'études secondaires s'avère de plus en plus un minimum requis pour accéder au marché du travail.

Pour y parvenir, plusieurs possibilités s'offrent à eux; il existe des classes dont l'approche et la pédagogie sont spécialement adaptées aux besoins des jeunes qui ont quitté l'école sans obtenir de diplôme. Les jeunes y reçoivent un enseignement souple et individualisé qui tient compte de leur niveau d'apprentissage et qui favorise le développement de leur autonomie.

En outre, les commissions scolaires autorisées à organiser des services éducatifs pour les adultes offrent différents programmes susceptibles d'intéresser les personnes qui ne sont plus assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire.

Ces services éducatifs pour les adultes comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire. Ces services facilitent l'insertion sociale et professionnelle des adultes, leur accès, leur maintien ou leur retour au marché du travail. Ils leur permettent également d'accroître leur autonomie et de collaborer au développement économique, social et culturel de leur milieu.

Pour connaître les services disponibles dans votre localité, veuillez communiquer avec la commission scolaire desservant votre territoire.

LA FORMATION

PROGRAMME : **RATTRAPAGE SCOLAIRE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en formation générale ou professionnelle favorisant l'insertion en emploi. Permettre de compléter des cours préalables à des études collégiales. Permettre de compléter une formation de base : alphabétisation, cours de langue française pour les personnes non francophones.	Les clients de la Sécurité du revenu.	Avoir quitté les études régulières à temps plein depuis neuf mois; collaborer à la préparation d'un plan d'action prévoyant le projet d'études; respecter le plan d'action et les conditions de participation au programme : durée, assiduité, etc.	La personne reçoit les prestations suivantes, établies selon ses besoins et sa situation : — au programme *Soutien financier*, la prestation de base et la prestation de spéciale de 100 $ par mois par chaque adulte participant; — au programme *Apte*, la prestation de base en fonction du barème de participation ou du barème mixte; — une prestation spéciale maximale de 500 $ par année pour des frais d'inscription ou de matériel scolaire;	Le Centre Travail-Québec de votre localité ou le Service de renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, aux numéros suivants : Montréal : **(514) 873-2145** Ailleurs au Québec : **1-800-361-4743**

LA FORMATION

PROGRAMME : **RATTRAPAGE SCOLAIRE (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Le programme prévoit la participation à des cours, des activités éducatives ou de formation, à raison d'un minimum de soixante heures par mois, selon une approche personnalisée et accélérée.			— une prestation spéciale pour des frais de garde pouvant atteindre 10 $ par jour par enfant à charge.	Le Centre Travail-Québec de votre localité ou le Service de renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, aux numéros suivants : Montréal : **(514) 873-2145** Ailleurs au Québec : **1-800-361-4743**

LA FORMATION

PROGRAMME : **RETOUR AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES CHEFS DE FAMILLES MONOPARENTALES**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Favoriser le retour aux études pour des personnes dont l'accroissement des possibilités d'intégration au marché du travail passe par une formation scolaire accrue. La personne peut participer à cette mesure pendant un maximum de quatre trimestres d'études, lesquels s'effectueront au cours d'une période de 24 mois.	Les chefs de familles monoparentales inscrits à la Sécurité du revenu pour un total de 24 mois sur les 36 derniers mois.	Avoir un plan de développement de l'employabilité; être admissible aux études postsecondaires (collégiales ou universitaires) à temps plein; ne pas être inscrit au programme prêts et bourses du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.	La personne reçoit une prestation de participation à laquelle s'ajoutent des prestations spéciales : — une allocation de frais de garde pouvant atteindre 10 $ par enfant pendant un maximum de cinq jours par semaine; — un montant couvrant les frais scolaires réellement encourus; — un montant maximal de 200 $ pour couvrir les frais d'un déménagement.	Le Centre Travail-Québec de votre localité ou le Service de renseignements du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, aux numéros suivants : Montréal : **(514) 873-2145** Ailleurs au Québec : **1-800-361-4743**

L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **AIDE À LA PENSION**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Éducation (MEQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre l'accessibilité à la formation générale ou professionnelle (primaire ou secondaire) en accordant une aide financière destinée à couvrir une partie des coûts de logement, de nourriture ou autres. L'aide financière peut atteindre 2 700 $ par année, soit 225 $ par mois de fréquentation.	Élèves jeunes ou adultes qui doivent quitter leur milieu habituel de résidence (famille ou autre) pour accéder à la formation désirée.	**Jeunes en formation générale.** Élèves inscrits à temps plein au 30 septembre 1991 dans une commission scolaire; en formation générale (secondaire); en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; en formation générale et spécialisée (arts-études, sports-études).	Ne pas bénéficier d'autres mesures d'aide prévues par le gouvernement du Québec ou du Canada pour la subsistance.	La Commission scolaire de votre région ou la direction régionale du ministère de l'Éducation.

PROGRAMME : **AIDE À LA PENSION (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Éducation (MEQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
		Jeunes et adultes en formation professionnelle. Élèves inscrits à 25 heures et plus par semaine dans un programme de formation professionnelle menant à un diplôme, à un certificat ou à une attestation d'enseignement professionnel.		La Commission scolaire de votre région ou la direction régionale du ministère de l'Éducation.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **BOURSES D'ÉTUDES EN LANGUE SECONDE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Aider les étudiants francophones et anglophones de l'enseignement collégial et universitaire (1er, 2e et 3e cycle) à apprendre la langue seconde par immersion dans un milieu où cette langue est dominante. Les bourses sont de 2 000 $ et 1 000 $. Elles peuvent être renouvelables pour une deuxième année consécutive.	Des étudiants francophones et anglophones de l'enseignement collégial ou universitaire (1er, 2e et 3e cycle).	Être admis dans un établissement d'enseignement canadien; être aux études à temps plein avec 75 % des cours enseignés dans la langue seconde. Fréquenter un établissement d'enseignement situé à plus de 140 kilomètres de sa résidence principale.	Ne pas bénéficier du programme des moniteurs de langues officielles pour l'année en cours; ne pas avoir étudié, à temps plein, durant deux années ou plus, depuis le début de ses études, dans la langue seconde. Date limite de l'inscription : le 30 juin.	Répondant provincial : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Direction générale de l'aide financière aux étudiants. Programmes de langue seconde 1033, de la Chevrotière, 30e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-5232**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **BOURSES D'ÉTUDES DE LANGUE SECONDE – COURS D'ÉTÉ**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre à des étudiants francophones et anglophones de suivre, par immersion et pour une période de 6 semaines, des cours de langue seconde dans l'un des établissements agréés.	Des étudiants qui ont terminé leur secondaire V et qui fréquenteront un établissement d'enseignement post-secondaire; des étudiants à l'enseignement collégial et universitaire.	Dans le cas de l'étudiant du secondaire, être inscrit à des études à temps plein à sa cinquième année du secondaire, aux sessions d'automne et d'hiver de l'année en cours et, à la date de la tenue du stage, avoir terminé la cinquième année du secondaire; dans le cas de l'étudiant fréquentant un établissement collégial ou universitaire, être inscrit à des études à temps plein pendant l'année scolaire en cours (sessions d'automne et d'hiver).	Plus de 3 000 bourses sont attribuées annuellement, lors d'un tirage au sort. Deux choix sont offerts aux étudiants qui désirent suivre ce cours : — au printemps (les cours débutent normalement en mai); — à l'été (les cours débutent normalement vers la mi-juin). Date limite d'inscription pour l'un ou l'autre des choix de cours : mi-février.	Répondant provincial : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Direction générale de l'aide financière aux étudiants Programmes de langue seconde 1033, de la Chevrotière, 30e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-5232**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **BOURSES POUR ÉTUDIANTS ATTEINTS D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Rendre accessibles les études postsecondaires aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure désireuses et capables de les poursuivre mais dont les ressources financières sont insuffisantes.	Étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure.	Être atteint d'une déficience fonctionnelle majeure limitant les possibilités d'études et d'emploi futur; être admis dans un établissement d'enseignement.	Une bourse est accordée aux bénéficiaires.	Répondant provincial : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Direction générale de l'aide financière aux étudiants : 1033, de la Chevrotière, 21e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-3750**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE (FCAR) /PROGRAMME ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS**

MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Ce programme a pour objectif d'aider les professeurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plan national et international. Il vise à préparer une relève scientifique appelée à oeuvrer dans les milieux de la recherche et de l'enseignement universitaire. Il a aussi pour but de faciliter l'intégration de ces nouveaux chercheurs dans des équipes de recherche déjà reconnues.	Jeunes chercheurs.	Le programme s'adresse aux chercheurs occupant un poste régulier au sein d'un établissement universitaire, c'est-à-dire un poste dans lequel le candidat est engagé sur la voie de la permanence d'emploi; Les chercheurs boursiers ainsi que les attachés de recherche du programme Actions structurantes sont admissibles au programme à la condition que les établissements auxquels ils sont rattachés certifient qu'ils conserveront leur emploi pour la durée de leur subvention;	Ne sont pas admissibles : les professeurs en exercice qui ont abandonné la recherche au cours de leur carrière; les professeurs qui détiennent un poste régulier depuis cinq ans ou plus. Les demandes de subvention relatives aux recherches médicales ou bio-médicales effectuées dans les facultés de médecine, les instituts de recherche cliniques de nature médicale ou biomédicale ne sont pas admissibles.	Fonds FCAR 3709, rue du Campanile, bureau 102 Sainte-Foy (Québec) G1X 4G6 **(418) 643-8560**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE (FCAR) /PROGRAMME ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS (suite)**

MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
L'aide financière consiste en une subvention individuelle de fonctionnement pouvant aller jusqu'à un maximum de 15 000 $ par année pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation d'un projet de recherche. Les subventions sont normalement accordées pour une période de 3 ans et des crédits d'équipement peuvent s'ajouter à ce montant lors de la première année.		un chercheur doit détenir un diplôme de doctorat depuis cinq ans ou moins. La date du dépôt (jour, mois, année) des demandes sert de base calcul pour établir l'admissibilité du requérant.		Fonds FCAR 3700, rue du Campanile, bureau 102 Sainte-Foy (Québec) G1X 4G6 **(418) 643-8560**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE (FCAR)/PROGRAMME D'ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS, DE PERFECTIONNEMENT ET DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE**

MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Aider les meilleurs étudiants à poursuivre et à compléter des études de maîtrise et de doctorat, ainsi que des stages postdoctoraux; favoriser, par des concours particuliers, la formation et le perfectionnement professionnels, de même que la formation de chercheurs en vue de répondre à des besoins prioritaires.	Étudiants des cycles supérieurs.	À la date limite d'inscription aux concours, les candidats doivent remplir les conditions suivantes : être citoyen canadien ou être résident permanent; ou être domicilié au Québec depuis au moins un an et avoir sa résidence permanente au Québec.	Aide financière pour stages s'adressant aux boursiers qui poursuivent des études doctorales au Québec; la date limite de présentation d'une demande est le 15 novembre.	Fonds FCAR 3700, rue du Campanile, bureau 102 Sainte-Foy (Québec) G1X 4G6 **(418) 643-8560**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE (FCAR)/PROGRAMME D'ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS, DE PERFECTIONNEMENT ET DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE (suite)**

MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Les bourses sont attribuées par voie de concours dans le cadre desquels les principaux critères d'évaluation sont le dossier universitaire des candidats, leur aptitude et leur expérience et, dans certains cas, la qualité et l'intérêt de leur projet d'études ou de recherche les bourses versées varient de 10 000 $ à 22 000 $ en fonction du niveau d'études.				Fonds FCAR 3700, rue du Campanile, bureau 102 Sainte-Foy (Québec) G1X 4G6 **(418) 643-8560**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **MONITEURS DE LANGUE SECONDE (À TEMPS PLEIN)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Sous la direction d'un enseignant de langue seconde, le moniteur favorise l'apprentissage et l'usage du français ou de l'anglais à des étudiants des régions rurales et mi-urbaine. Le moniteur reçoit jusqu'à 10 000 $* pour 10 mois de participation, du début septembre à la fin juin. * Salaire versé pour l'année 1990-1991.	Diplômés de l'enseignement collégial, ou étudiants à l'enseignement universitaire.	Avoir terminé ou terminera à la fin de la présente année scolaire, des études collégiales au Québec ou avoir fait des études universitaires; avoir le français ou l'anglais comme langue première.	La préférence est donnée à ceux qui ont fait des études en sciences de l'éducation. Date limite d'inscription : mi-février.	Le responsable de l'aide financière aux étudiants de l'établissement d'enseignement fréquenté. MESS Direction générale de l'aide financière aux étudiants : Programme de langue seconde 1033, de la Chevrotière, 30e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-5232**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **MONITEURS DE LA LANGUE SECONDE (PARTIEL)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Sous la direction d'un enseignant de langue seconde, le moniteur favorise l'apprentissage et l'usage du français ou de l'anglais à des étudiants des régions urbaines desservies par une université. Le moniteur reçoit jusqu'à 3 500 $ pour 8 mois de participation, du début septembre à la fin avril.	Diplômés de l'enseignement collégial, ou étudiants à l'enseignement universitaire.	Avoir terminé ou terminera à la fin de la présente année scolaire, des études collégiales au Québec ou avoir fait des études universitaires; avoir le français ou l'anglais comme langue première.	La préférence est donnée à ceux poursuivent des études conduisant à l'enseignement du français ou de l'anglais comme langue seconde. Date limite d'inscription : mi-février.	Le responsable de l'aide financière aux étudiants de l'établissement d'enseignement fréquenté. MESS Direction générale de l'aide financière aux étudiants : Programme de langue seconde 1033, de la Chevrotière, 30e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-5232**

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **PRÊTS ET BOURSES**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre aux étudiants désirant poursuivre des études collégiales ou universitaires, mais dont les ressources financières sont insuffisantes, d'obtenir une aide financière, sous forme de prêt ou de prêt de bourse. L'aide financière comble la différence entre les dépenses admises et le total des ressources financières de l'étudiant.	Étudiants de l'enseignement collégial et universitaire.	Avoir sa résidence au Québec; être admis dans un établissement d'enseignement désigné par la Ministre et y poursuivre à temps plein un programme d'études reconnu; ne pas excéder le nombre déterminé de trimestres d'études pour lesquelles une aide financière est accordée.	Remplir le formulaire «Demande d'aide financière» dans les délais prescrits; informer la Direction générale de l'aide financière aux étudiants de tout changement de situation en cours d'année. Dates limites d'inscription : le 30 juin ou le 31 janvier (trimestre d'hiver seulement), ou dans les 15 jours de la date apparaissant sur la lettre d'admission.	Répondant provincial : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants 1033, de la Chevrotière, 21e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 643-3750** ou Le responsable de l'aide financière de votre établissement d'enseignement.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **PRÊT POUR L'ACHAT DE MICRO-ORDINATEUR**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Permettre à des étudiants de l'enseignement collégial ou universitaire de bénéficier d'un prêt pour l'achat de micro-ordinateur. Le gouvernement garantit à l'établissement financier prêteur le montant du prêt jusqu'à concurrence de 3 000 $.	Étudiants de l'enseignement collégial en techniques informatiques et de l'enseignement universitaire.	Poursuivre des études postsecondaires à temps plein, et : à l'université, avoir accumulé 12 unités; ou au collège, avoir accumulé 4 cours ou 180 périodes en techniques informatiques.	L'étudiant doit acquitter, auprès de l'établissement financier, les intérêts sur une base trimestrielle; le taux d'intérêt correspond au taux préférentiel en vigueur au moment du prêt, majoré de 1 %; le taux d'intérêt est revisé annuellement à la date anniversaire du prêt;	Répondant provincial : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants 1033, de la Chevrotière, 22e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-5100** ou Le bureau du responsable de l'aide financière de votre établissement d'enseignement.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

PROGRAMME : **PRÊT POUR L'ACHAT DE MICRO-ORDINATEUR (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
			le montant annuel des intérêts payés sur ce prêt, par les étudiants bénéficiaires du programme des prêts et bourses, est pris en considération dans le calcul des dépenses admises, ce qui peut donner droit à une aide additionnelle, sous forme de prêt ou bourse; l'étudiant doit acheter l'un des micro-ordinateurs vendus par une coopérative étudiante ou par un organisme reconnu par la Ministre.	Répondant provincial : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'aide financière aux étudiants 1033, de la Chevrotière, 22e étage Québec (Québec) G1R 5K9 **(418) 646-5100** ou Le bureau du responsable de l'aide financière de votre établissement d'enseignement.

LES JEUNES ENTREPRENEURS

LES JEUNES ENTREPRENEURS

PROGRAMME : **L'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS**
ORGANISME PROMOTEUR : Société d'investissement jeunesse (SIJ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Promouvoir l'entrepreneurship. Contribuer à la création d'emplois et au développement économique en appuyant financièrement les jeunes à se lancer en affaires. La garantie de prêt offerte par la S.I.J. est destinée à la réalisation de projet de démarrage, d'acquisition ou d'investissement dans le capital-actions d'une entreprise.	Les jeunes âgées de 18 à 35 ans.	Travailler à temps complet au sein de l'entreprise. Investir une mise de fonds personnelle égale à au moins 10 % des besoins financiers totaux de l'entreprise. Obtenir l'engagement d'un parrain. L'entreprise créée comprend au moins trois (3) emplois à temps plein.	L'entreprise doit obtenir un financement additionnel pour un montant équivalent à celui de la garantie octroyée à l'entrepreneur. La garantie de prêt maximale est de 50 000 $ par entrepreneur et 150 000 $ par entreprise si plusieurs entrepreneurs sont éligibles au programme.	Répondant provincial : Société d'investissement Jeunesse 800, place Victoria, bureau 2226 Casier postal 385 Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1J2 Tél. : **(514) 875-8674** Sans frais : **1-800-361-4371**

LES JEUNES ENTREPRENEURS

PROGRAMME : **JEUNES PROMOTEURS**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Le programme vise à aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise en leur offrant un support technique et financier. L'aide financière peut être accordée sous trois volets : 1. Étude de faisabilité de projet : l'aide peut atteindre 75 % des dépenses* admissibles jusqu'à un montant maximum de 5 000 $.	Des jeunes âgés d'au moins 18 ans et de moins de 30 ans.	— Avoir le statut de résident permanent et habiter au Québec. — Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet. — Travailler à plein temps dans l'entreprise. — Ne bénéficier d'aucun autre programme d'assistance aux personnes physiques du gouvernement du Québec relativement aux mêmes dépenses. — Démontrer que cette aide est indispensable à la réalisation du projet.	Le projet soumis devra entraîner la création d'au moins deux emplois permanents ou l'équivalent en personne/année dans les deux premières années. Dans le cadre du volet «Création d'une première entreprise» le Ministère pourra exiger une mise de fond égale au montant de l'aide accordée de la part de l'entrepreneur. Le projet d'entreprise doit comporter des dépenses en immobilisation.	L'organisme de soutien aux initiatives jeunesse (OSIJ) le plus près de chez vous. Vous pouvez obtenir la liste de ces organismes, auprès de la Direction régionale du MICT.

* Les honoraires professionnels, les frais d'expertise et les autres frais de consultants ou spécialistes.

LES JEUNES ENTREPRENEURS

PROGRAMME : **JEUNES PROMOTEURS (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
2. Création d'une première entreprise; l'aide peut atteindre 6 000 $ par entrepreneur jusqu'à un maximum de trois candidats. 3. Formation de l'entrepreneur : l'aide maximale accordée est de 1 000 $.				L'organisme de soutien aux initiatives jeunesse (OSIJ) le plus près de chez vous. Vous pouvez obtenir la liste de ces organismes, auprès de la Direction régionale du MICT.

LES JEUNES ENTREPRENEURS

PROGRAMME : **PROGRAMME RÉGIONAL DE CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS (PRÉCEP)**
ORGANISME PROMOTEUR : Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Par l'octroi d'une aide financière, sous forme de prêt non garanti, le PRÉCEP vise à : favoriser l'émergence d'entreprises; créer un climat favorable au développement de l'entrepreneurship; assurer la création d'emplois aux niveaux local et régional; soutenir le démarrage d'entreprise.	PME en démarrage ou en opération commerciale depuis cinq ans ou moins. Jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans.	Il doit s'agir d'une entreprise en démarrage ou d'une entreprise en opération depuis cinq ans ou moins. **Les projets présentés doivent :** entraîner la création d'au moins deux emplois permanents dans les deux ans suivant le début de la réalisation du projet; comporter des dépenses en immobilisations; offrir des chances sérieuses d'autofinancement après deux ans.	L'administration du programme pour les demandes d'aide financière inférieure à 100 000 $, s'effectue selon un modèle déconcentré fondé sur l'action de comités régionaux. L'aspect régional et la modulation du PRÉCEP font en sorte que les prêts consentis varient en fonction du lieu où les projets se réalisent (régions périphériques, régions centrales, régions des ressources, etc.).	Répondant provincial : OPDQ – Direction de la gestion des programmes (PRÉCEP) 1060, rue Conroy, 3e étage Aile St-Amable Québec (Québec) G1R 5E6 **(418) 643-3285** Le bureau régional de l'OPDQ.

LES JEUNES ENTREPRENEURS

PROGRAMME : **PROGRAMME RÉGIONAL DE CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS (PRÉCEP) (suite)**
ORGANISME PROMOTEUR : Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Le PRÉCEP comporte également des assouplissement en faveur des jeunes entrepreneurs. Dans leur cas, la durée de prêt ainsi que le taux d'aide financière sont majorés. Ainsi, la durée du prêt pourra être portée de trois à six ans. De même, le montant du prêt pourra représenter 30 à 50 % des dépenses admissibles.		**L'entreprise doit démontrer :** qu'elle a épuisé toutes les sources institutionnelles de financement public et privé; que son projet d'investissement sera financé en partie par une mise de fonds équivalant à au moins 10 % des dépenses admissibles (lorsqu'il s'agit d'un jeune entrepreneur).		Répondant provincial : OPDQ – Direction de la gestion des programmes (PRÉCEP) 1060, rue Conroy, 3e étage Aile St-Amable Québec (Québec) G1R 5E6 **(418) 643-3285** Le bureau régional de l'OPDQ.

LES JEUNES ENTREPRENEURS

PROGRAMME : **SOUTIEN AUX INITIATIVES JEUNESSE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Encourager la création d'entreprises par des jeunes. Les organismes de soutien aux initiatives jeunesse (OSIJ) offrent un service diversifié d'information en matière de démarrage et de suivi d'entreprise et divers conseils reliés à l'organisation, au financement, à la formation, etc.	Tout jeune ou tout groupe majoritairement composé de jeunes âgés d'au moins 18 ans et d'au plus de 30 ans, qui présente un projet de création de petite entreprise. Toute entreprise en exploitation appartenant majoritairement à des jeunes.	Les bénéficiaires des services offerts par les organismes de soutien aux initiatives jeunesse doivent être âgés de 18 à 30 ans.		L'organisme de soutien aux initiatives jeunesse (OSIJ) le plus près de chez vous. Vous pouvez obtenir la liste de ces organismes auprès de la Direction régionale du MICT.

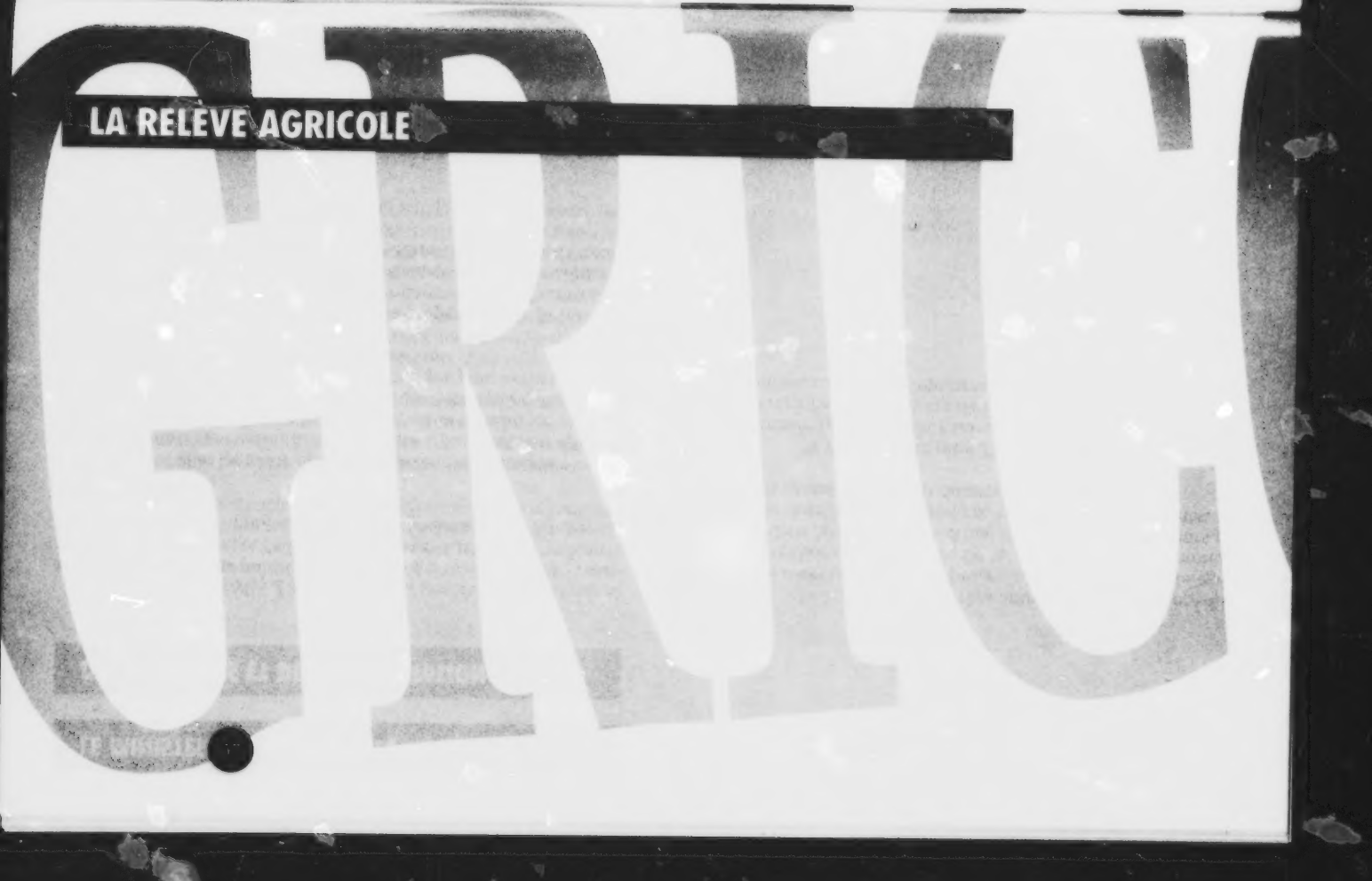
LA RELEVE AGRICOLE

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Le MAPAQ a pour mandat général de concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des programmes visant à favoriser le développement et l'adaptation de la production de l'industrie bio-alimentaire aux opportunités et exigences actuelles et futures des marchés.

Les jeunes constituant le potentiel humain sur lequel repose l'avenir de l'agriculture au Québec, le Ministère apporte une attention particulière à la relève en lui proposant divers programmes. Ces programmes visent l'acquisition de la compétence ainsi que l'encadrement technico-économique pour assurer l'accès et le succès des établissements en agriculture.

Le Ministère supporte la préparation de la relève à l'exploitation des entreprises agricoles dans ses deux Instituts de technologie agro-alimentaire (I.T.A.) et finance le même programme dispensé au Campus Macdonald de Ste-Anne-de-Bellevue, à l'intention de la clientèle de langue anglaise.

Les I.T.A. de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière dispensent également onze autres programmes en technologie agricole et alimentaire dont près de 90 % des finissants obtiennent un emploi dans leur spécialité. Ainsi, de très nombreux cours de formation professionnelle en gestion, en productions végétales, en productions animales... y sont donnés.

Si vous désirez plus d'information sur les programmes du Ministère à l'égard des jeunes, veuillez communiquer avec un bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

L'OFFICE

DU CRÉDIT AGRICOLE

L'Office du crédit agricole du Québec administre des programmes de financement pour les secteurs agricole et forestier. Ces programmes ont respectivement pour but de favoriser le développement de l'agriculture et l'exploitation des forêts privées. Pour assurer le développement de l'agriculture, on entend faciliter l'accès au financement agricole aux entreprises de type familial et plus particulièrement, encourager l'établissement des **jeunes agriculteurs et agricultrices** au moyen notamment de prêts et de subventions.

Les deux programmes s'adressent à la population en général. Toutefois, le programme de financement agricole est tout particulièrement avantageux pour les **jeunes de 18 à 40 ans** qui font ou entendent faire de l'agriculture leur principale occupation.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes de l'Office du crédit agricole du Québec, adressez-vous à Communication-Québec ou auprès d'un bureau de l'Office dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

LA RELÈVE AGRICOLE

PROGRAMME : **FINANCEMENT AGRICOLE**
ORGANISME PROMOTEUR : L'Office du crédit agricole du Québec (OCAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Encourager l'établissement de jeunes agriculteurs et agricultrices. En plus de bénéficier de conditions de financement avantageuses prévues pour l'ensemble des agriculteurs et agricultrices sur les premiers 200 000 $ empruntés, le jeune agriculteur peut obtenir du gouvernement des subventions;	Les jeunes qui veulent faire de l'agriculture leur principale occupation.	**CONDITIONS GÉNÉRALES :** S'établir en agriculture; être âgé de 18 à 40 ans; être propriétaire ou locataire d'une entreprise rentable ou qui puisse le devenir à court terme, ou en détenir au moins 20 % des parts.	Une personne ne peut obtenir qu'une seule subvention ou un seul prêt d'établissement. D'autres conditions sont prévues pour l'aspirant-agriculteur, c'est-à-dire le jeune qui s'engage à faire de l'agriculture sa principale occupation, sur une entreprise agricole dont il est propriétaire ou locataire, dans un délai de 5 ans.	Le siège social de l'Office du crédit agricole du Québec 1020, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) **(418) 643-2610** Les bureaux régionaux ou locaux de l'Office.

LA RELÈVE AGRICOLE

PROGRAMME : **FINANCEMENT AGRICOLE (suite)**
ORGANISME PROMOTEUR : L'Office du crédit agricole du Québec (OCAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Subvention liée à la formation Une subvention d'intérêt, dont le taux varie en fonction de la formation et de l'expérience est accordée pendant les 4 premières années du prêt d'établissement. Les jeunes qui sont éligibles à la subvention de base reçoivent 2 % de l'intérêt la première année, puis respectivement 1,5 %, 1,0 %, 0,5 % au cours des trois années suivantes.		**Subvention liée à la formation** Pour obtenir la subvention de base, le jeune doit détenir un diplôme d'études secondaires et avoir de l'expérience en agriculture;		Le siège social de l'Office du crédit agricole du Québec 1020, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) **(418) 643-2610** Les bureaux régionaux ou locaux de l'Office.

LA RELÈVE AGRICOLE

PROGRAMME : **FINANCEMENT AGRICOLE (suite)**
ORGANISME PROMOTEUR : L'Office du crédit agricole du Québec (OCAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Quant à ceux qui sont admissibles à la subvention maximale, ils obtiennent 4 % de l'intérêt la première année puis respectivement 3 %, 2 %, 1 % au cours des trois dernières années.		la subvention maximale est octroyée aux personnes ayant une année d'expérience en agriculture et un DEC en technologie agricole ou un BAC en agronomie ou en science agricole.		Le siège social de l'Office du crédit agricole du Québec 1020, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) **(418) 643-2610** Les bureaux régionaux ou locaux de l'Office.

PROGRAMME : **FINANCEMENT AGRICOLE (suite)**
ORGANISME PROMOTEUR : L'Office du crédit agricole du Québec (OCAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Subvention à l'établissement Une subvention de capital de 15 000 $ pouvant atteindre 60 000 $ dans le cas d'une exploitation de groupe, ou une subvention à l'intérêt qui permet de réduire à zéro l'intérêt à payer sur les premiers 50 000 $ d'un prêt d'établissement pendant les cinq premières années.		**Subvention à l'établissement** Pour être admissible, le candidat doit détenir au moins un diplôme d'études secondaires et une année d'expérience agricole.		Le siège social de l'Office du crédit agricole du Québec 1020, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) **(418) 643-2610** Les bureaux régionaux ou locaux de l'Office.

LA RELÈVE AGRICOLE

PROGRAMME : **SOUTIEN AUX GROUPEMENTS DE JEUNES EN AGRICULTURE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Soutenir les groupements de jeunes en agriculture dans l'organisation d'activités de formation professionnelle agricole pertinente à l'établissement. Une subvention maximale de 2 000 $ peut être accordée pour des activités de formation ou projets visant l'acquisition d'expériences agricoles.	Des groupes de candidats et candidates à l'établissement qui envisagent de s'établir en agriculture ou qui sont nouvellement établis.	Un minimum de 5 personnes qui s'engagent à réaliser une activité reliée à une meilleure connaissance de l'agriculture.		Les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricole du MAPAQ.

LA RELEVE AGRICOLE

PROGRAMME : **PRÉPARATION À L'ÉTABLISSEMENT**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Soutenir les candidats et candidates à l'établissement ainsi que leurs conjoint et conjointe dans leur processus de préparation à l'établissement.	Une personne en préétablissement âgée de 18 à 40 ans.	Détenir un diplôme égal ou supérieur au diplôme d'études secondaires avec profil professionnel en agriculture ou une expérience de 2 ans plus 60 heures de formation en comptabilité et 60 heures de formation en gestion agricole;	500 $ par requérant octroyés lors de l'établissement pour un dossier d'établissement;	Les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricoles du MAPAQ.
		détenir un diplôme égal ou supérieur au diplôme d'études secondaires avec profil professionnel en agriculture ou un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou une attestation d'études collégiale en agriculture.	un montant maximal de 2 000 $ par exploitation pour certains horaires professionnels reliés à l'établissement.	

LA RELÈVE AGRICOLE

PROGRAMME : **PRÉPARATION À L'ÉTABLISSEMENT (suite)**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Encourager les conjoints des producteurs et productrices à retourner aux études pour l'obtention d'une formation spécialisée en agriculture.	La conjointe ou le conjoint de fait, âgée de 18 à 40 ans, d'un producteur ou d'une productrice agricole, qui n'est pas propriétaire en tout ou en partie d'une exploitation agricole.	Avoir complété un programme de formation spécialisée en agriculture, d'une durée minimale de 360 heures par année, dans le cadre de l'enseignement régulier ou aux adultes.	500 $ par année pour une période maximale de deux ans.	Les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricoles du MAPAQ.

PROGRAMME : **UTILISATION D'OUTILS DE GESTION POUR LES JEUNES ÉTABLIS EN AGRICULTURE**
MINISTÈRE PROMOTEUR : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

OBJECTIFS ET DESCRIPTION	CLIENTÈLE VISÉE	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	MODALITÉS PARTICULIÈRES	POUR PLUS D'INFORMATION
Favoriser l'utilisation de logiciels et de services de gestion par des jeunes récemment établis en agriculture.	Tout jeune agriculteur ou agricultrice âgé de moins de 40 ans, établi en agriculture depuis 5 ans ou moins, qui détient au moins 20 % des parts ou actions d'une exploitation agricole.	Déposer au bureau de renseignements agricoles une copie du contrat notarié démontrant la date de l'accès à la propriété ainsi que le pourcentage des parts acquises.	Une aide financière de 50 % des coûts réels admissibles de cotisation à un syndicat de gestion agricole jusqu'à un maximum de 500 $ par année. Une aide financière de 50 % des coûts réels admissibles pour l'acquisition de logiciels de comptabilité et de gestion technico-économique et financière, jusqu'à un maximum de 500 $ pour la durée du programme.	Les bureaux régionaux et les bureaux de renseignements agricoles du MAPAQ.

À VOTRE PORTÉE, DES PROGRAMMES SOCIAUX, CULTURELS, DE LOISIRS ET DES STAGES À L'ÉTRANGER

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les jeunes

LES MAISONS DE JEUNES

Une maison de jeunes est un lieu d'entraide pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans. Les jeunes peuvent ainsi se créer un milieu de vie bien à eux, développer leur autonomie et leur sens des responsabilités en organisant diverses activités en fonction de leurs centres d'intérêt. À titre d'exemples, ces activités comprennent des séances d'information (sexualité, toxicomanie, lois relatives à la jeunesse...), des activités sociales et culturelles (café-rencontres, ateliers de création...), des activités sportives et de plein air de même que des activités communautaires (support aux organismes du milieu).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais de son programme Soutien aux organismes communautaires, apporte une aide financière à plusieurs de ces maisons. Si vous désirez en savoir plus long sur la localisation des maisons de jeunes du Québec et les activités qui s'y déroulent, vous devez vous adresser au :

Regroupement des maisons de jeunes du Québec Inc.
3958, rue Dandurand
MONTRÉAL (Québec)
H1X 1P7
Tél. : **(514) 725-2686**

Par ailleurs, dans l'éventualité où il n'y ait pas de maison de jeunes près de chez vous et que vous souhaitiez déployer quelques énergies pour en mettre une sur pied... informez-vous auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

M.S.S.S.
Service de soutien aux organismes communautaires
1075, chemin Sainte-Foy, 7e étage
QUÉBEC (Québec)
G1S 2M1
Tél. : **(418) 643-5437**

Une aide financière peut en effet vous être accordée pour l'ouverture d'une maison de jeunes. Demandez au responsable du programme de Soutien aux organismes communautaires de vous fournir le formulaire de demande de subvention ainsi que les explications appropriées.

LES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT – DÉPANNAGE

Les ressources d'hébergement offrent un accueil-dépannage à des jeunes défavorisés ou vivant certaines difficultés passagères.

Les maisons d'hébergement-jeunesse offrent l'opportunité aux jeunes de 18 à 30 ans de faire le point sur leur situation personnelle, familiale et d'entreprendre des démarches (recherche d'emploi, réintégration scolaire, etc) pour une meilleure orientation future.

L'organisme apporte une aide individuelle aux jeunes en leur offrant des services d'accueil, d'information, de support, de référence et d'orientation.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais du service de Soutien aux organismes communautaires, contribue au financement des ressources d'hébergement-jeunesse. Si vous désirez savoir où elles sont localisées, vous devez vous adresser au :

Regroupement des maisons d'hébergement-jeunesse du Québec
5095, 9e Avenue, bureau 202
ROSEMONT (Québec)
H1Y 2J3
Tél. : **(514) 523-8559**

Une aide financière peut en effet vous être accordée pour la mise sur pied de ce type de ressource. Demandez au responsable du programme Soutien aux organismes communautaires de vous fournir le formulaire de demande de subvention ainsi que les explications appropriées.

Pour obtenir des renseignements sur le programme d'aide aux maisons d'hébergement-jeunesse adressez-vous à :

M.S.S.S.
Soutien aux organismes communautaires
1075, chemin Sainte-Foy, 7e étage
QUÉBEC (Québec)
G1S 2M1
Tél. : **(418) 643-5437**

LES CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC) ET LES JEUNES

Les centres locaux de services communautaires (CLSC) interviennent auprès des jeunes Québécois depuis près de 15 ans. Leur action gravite principalement autour des trois secteurs suivants :

- Le secteur **Santé** regroupe le médecin,l'infirmière, la diététiste/ nutritionniste et l'hygiéniste dentaire.

- le secteur **Social** comprend le psychologue, le travailleur social, le technicien en assistance sociale, l'agent de relations humaines.

- le section d'**Animation communautaire** est formé de l'organisateur communautaire et du travailleur communautaire.

Accordant une attention particulière aux jeunes, les 158 CLSC, répartis à la grandeur du Québec, sont tous établis à proximité de la clientèle et offrent des services personnalisés et confidentiels. Pour ce qui est des cliniques jeunesse, dispensées par plusieurs CLSC, la disponibilité et la continuité des soins et des services renforcent et scellent l'authenticité de la démarche. Les CLSC entreprennent aussi des activités avec les maisons de jeunes de leur territoire, tout en s'impliquant au niveau des tables de concertation jeunesse.

Comme l'école constitue un lieu privilégié d'intervention auprès des jeunes, les CLSC y consacrent des ressources, tels l'infirmière et le travailleur social, ces intervenants travaillant étroitement avec le personnel enseignant.

Parmi les services identifiés, voici ceux que l'on retrouve le plus souvent :

- des services de prévention primaire dispensés universellement à l'ensemble des jeunes tels que la vaccination, l'hygiène dentaire, etc.

- des activités de prévention secondaire (dépistage, développement de l'entraide) destinées à des groupes à risque (jeunes décrocheurs, jeunes vivant des difficultés personnelles ou familiales).

- des rencontres d'information et de sensibilisation avec des groupes de jeunes sur des thèmes tels que la sexualité, l'alcool, le suicide, les maladies transmises sexuellement, etc.

- des services de santé et des services sociaux courants en particulier dans le cadre de consultations individuelles.

Pour connaître les coordonnées du CLSC situé le plus près de chez vous, consultez les pages blanches de l'annuaire téléphonique à la rubrique «**Centre local de services communautaires**» ou à :

Fédération des CLSC
550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2060
Montréal (Québec)
H3A 1B9
Tél. : **(514) 842-5141**
Sans frais : **1-800-361-4661**

COMMISSION DE PROTECTION DES DROITS DE LA JEUNESSE

Au Québec, deux lois concernent exclusivement les jeunes de moins de dix-huit ans et leur reconnaissent des droit spécifiques : la **Loi sur la protection de la jeunesse** et la **Loi sur les jeunes contrevenants**.

Le rôle de la Commission de protection des droits de la jeunesse est de veiller au respect et à la promotion de ces droits. Grâce à la présence de ses conseillers en protection juvénile dans toutes les régions du Québec, les services de la Commission vous sont accessibles, où que vous soyez.

Que peut faire la Commission pour vous?

Toute personne qui croit que les droits d'un enfant ou d'un groupe d'enfants sont lésés, peut porter plainte à la Commission. C'est au conseiller de votre région qu'il faut adresser votre plainte. Lorsque cela s'avérera indiqué, celui-ci recherchera, avec les parties concernées, une solution satisfaisante. Dans d'autres situations, la Commission fera enquête et déterminera, le cas échéant, les mesures appropriées pour corriger toute lésion de droit.

Recherche et information

La Commission de protection des droits de la jeunesse a publié plusieurs recherches portant sur la situation des enfants en difficulté, notamment sur les mauvais traitements faits aux enfants, les abus sexuels ou les troubles sérieux de comportement. Si vous avez des questions sur ces sujets ou encore si vous désirez en savoir davantage sur le système d'aide aux jeunes en difficulté et sur leurs droits, n'hésitez pas à vous adresser à l'un des bureaux régionaux de la Commission de protection des droits de la jeunesse dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

En tant que jeune artiste professionnel entre 18 et 35 ans, créateur ou administrateur de la relève, engagé activement dans la vie culturelle du Québec, vous êtes admissible aux différents programmes d'aide gouvernementaux reliés au domaine artistique.

Il est important que vous sachiez que dans ses interventions auprès des jeunes, le ministère des Affaires culturelles privilégie trois orientations propices à l'amélioration de leurs carrières d'artistes :

- une formation professionnelle artistique de qualité et axée sur l'excellence;
- l'appui technique et financier aux jeunes artistes dans leur intégration au milieu professionnel et le développement de leur carrière;
- la sensibilisation de la jeunesse et le développement du jeune public des arts.

Le gouvernement du Québec consacre aux jeunes artistes et créateurs une enveloppe spéciale attribuée sous forme de bourses individuelles et de subventions aux organismes culturels dans les secteurs jugés prioritaires, comme en témoigne la liste des programmes intégrée à cette brochure.

L'enveloppe est répartie entre certains programmes d'aide existants du ministère des Affaires culturelles au sein desquels des sommes sont réservées exclusivement à votre attention, artistes et créateurs de la relève.

Cette aide supplémentaire prend la forme, dans certains cas, de bourses individuelles pour lesquelles vous devrez adresser directement votre demande au Ministère; plus généralement, elle se traduit par des subventions de la réalisation de projets d'artistes et de créateurs québécois de la relève. Les demandes devront alors être acheminées au Ministère par ces organismes.

Pour obtenir plus d'information, adressez-vous aux bureaux régionaux de Communication-Québec ou à ceux du ministère des Affaires culturelles dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire.

PROGRAMMES S'ADRESSANT AUX JEUNES ARTISTES ET CRÉATEURS DE LA RELÈVE

ARTS DE LA SCÈNE

Programme d'aide à la production – Théâtre
Programme d'aide à la production – Danse

ARTS VISUELS

Programme d'aide à la promotion et diffusion des arts visuels au Québec et à l'étranger
Programme d'aide à la mise en marché de l'art – volet expositions
Programme de soutien au développement muséologique du réseau
Programme d'aide à la relève – Centre d'artistes en arts visuels
Programme d'aide pour le versement de cachets.

DISQUE ET SPECTACLE

Programme d'aide à la production de disques
Programme d'aide à la production de vidéoclips
Programme d'aide à la pré-production de spectacles
Programme d'aide à la formation de musiciens – accompagnement

LIVRE

Programme d'aide à l'édition à l'intention des auteurs de la relève

CINÉMA*

Programme d'aide aux jeunes créateurs de cinéma

- aide au développement de projets
- aide à la production
- aide à la distribution
- aide à la formation

* Ce programme est administré par la Société générale des industries culturels (SOGIC).

LE LOISIR

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a, entre autres missions, celle de développer le secteur du loisir. Qu'il s'agisse du loisir culturel, scientifique, touristique, du plein air, des parcs ou des sports en général, le Ministère se donne pour objectif d'en favoriser l'accès à l'ensemble de la population et d'améliorer la qualité de leur pratique.

Ainsi, la Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse administre les programmes suivants : assistance financière aux réseaux d'hébergement, les camps de vacances et les auberges de jeunesse, soutien aux organismes provinciaux et régionaux de loisir socio-éducatif, scientifique, touristique et culturel. Elle administre également un nouveau programme d'aide financière aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur. De plus les programmes Jeunes volontaires et Chantiers jeunesse sont sous sa responsabilité ainsi que le programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap.

La Direction du plein air et des parcs se préoccupe de récréation en plein air, d'utilisation d'espaces verts et de protection du milieu naturel. Elle administre un programme d'aide financière aux bases de plein air et favorise l'accès aux parcs pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, la Direction des sports gère le programme Kino-Québec qui vise l'amélioration de la condition physique de la population à l'aide de nombreuses campagnes de sensibilisation aux activités sportives. Le sport d'élite est également soutenu par cette direction qui octroie, chaque année, des bourses d'entraînement aux athlètes.

Si vous désirez mettre sur pied un projet dans le domaine des camps de vacances, des auberges de jeunesse ou des activités de plein air ou si vous participez à l'organisation de manifestations socioculturelles, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est sans doute le partenaire idéal. Pour en savoir davantage sur ces possibilités, adressez-vous aux bureaux régionaux du Ministère dont vous trouverez la liste à la fin du répertoire ou directement à :

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150, boul. Saint-Cyrille Est, 15e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 4Y3
Tél. : Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse : (418) 643-3459
Direction des sports : (418) 644-9571
Direction du plein air et des parcs : (418) 644-9393

DES STAGES

À L'ÉTRANGER

L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

L'Office franco-québécois pour la jeunesse est un organisme dirigé par un conseil d'administration, co-présidé par un ministre québécois et par un ministre français et formé paritairement de personnalités françaises et québécoises. Au Québec, la Loi qui régit l'Office franco-québécois pour la jeunesse ainsi que son financement relève du ministère des Affaires internationales.

L'OFQJ est un organisme de coopération franco-québécoise favorisant les échanges, à caractère formateur, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 35 ans. Il doit contribuer, par ses activités, au rapprochement et à l'enrichissement mutuel des deux communautés.

Les types de stages offerts

Les stages «**Contact**» permettent à des jeunes ayant des centres d'intérêts communs de réaliser ensemble un travail communautaire, des voyages éducatifs ou des rencontres inter-associations.

Les stages de «**Formation**» offrent la possibilité de réaliser des stages pratiques en milieu de travail, des stages de perfectionnement professionnel et de poursuivre des études de niveau universitaire en France.

Les stages «**Recherche**» favorisent l'échange d'expertise dans différents secteurs d'activités.

Les stages «**Production**» permettent la présentation de produits, de spectacles lors de festivals, salons ou colloques.

À ces quatre types de stages s'ajoutent les «**Services d'aide à la coopération**», qui consistent en une aide technique pour l'obtention d'un visa de travail en France, l'établissement de contacts avec des interlocuteurs français ou l'octroi de bourses d'excellence.

Si une telle expérience vous intéresse et vous désirez plus d'information ou de la documentaion, adressez-vous au bureau régional de Communication-Québec ou à :

L'Office franco-québécois pour la jeunesse
1214, rue de la Montagne
MONTRÉAL (Québec)
H3G 1Z1
Tél. : **(514) 873-4255**
Télécopieur : **(514) 873-0067**

L'AGENCE QUÉBEC/WALLONIE-BRUXELLES POUR LA JEUNESSE

L'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse est un organisme gouvernemental de coopération créé en vertu d'une entente entre le Gouvernement du Québec et l'Exécutif de la Communauté française de Belgique. Au Québec, l'Agence est subventionnée par le ministère des Affaires internationales. Le mandat de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse est de développer des relations et une connaissance réciproque entre des jeunes du Québec et de la Communauté française de Belgique au moyen de programmes d'échanges et de contribuer à leur formation.

Les programmes offerts :

- «**Découverte**» permet à des groupes de jeunes de se sensibiliser à des réalités différentes et de s'initier à de nouvelles pratiques et tendances, dans le cadre d'un champs d'activités de leur choix ou d'une thématique privilégiée dans l'Agence.

- «**Prospection**» se divise en trois catégories :

  — «Prospection individuelle» permet aux chercheurs ou à des organisateurs d'identifier des partenaires pouvant participer à leur activité.

  — «Prospection groupe» vise l'identification des ressources existantes dans l'autre communauté, dans un secteur donné, grâce au soutien d'un partenaire identifié à l'accueil.

  — «Prospection thématique» permet d'aller apprendre en groupe, sur l'ensemble des réalités d'un secteur d'activité particulier. Les thèmes varient à chaque année. Il s'agit de la seule formule de type forfait que l'Agence organise, dans le cadre de secteurs jugés porteurs de coopération.

- «**Développement**» vise à stimuler des réalisations novatrices ou créatrices de biens et services via des stages de courte durée axés sur une mise en situation réelle de travail, de production, de recherche ou de formation. Les projets soumis par les jeunes touchent généralement les domaines de la vie sociale, culturelle, scientifique et économique.

- «**Invitation**» s'adresse à des groupes, organismes ou institutions qui pourraient bénéficier de la venue au Québec, de jeunes Belges, à l'occasion d'activités telles que : colloques, congrès, etc.

- «**Travail-formation**» permet un échange de poste à poste, ou simplement un stage d'apprentissage ou de perfectionnement pour des jeunes qui, grâce à des contacts déjà établis, ont l'opportunité réelle d'effectuer un stage pratique en Communauté française de Belgique.

Les grandes nouveautés : les «**trois dimensions**» et le «**Forum de jeunes francophones**»

L'Agence offre également un soutien aux jeunes du Québec et de la Communauté française de Belgique désireux de concrétiser ensemble leur action en s'ouvrant à des projets de coopération commune en pays tiers (de préférence francophones).

Un Forum de jeunes francophones se tiendra, d'autre part, annuellement de manière à fournir aux jeunes des tribunes pour se faire entendre sur des sujets transculturels et pour diffuser leurs réalisations.

Dans son incitation à la coopération Québec/Communauté française de Belgique, l'Agence propose aux coopérants de tous les âges, Québécois et Belges, le Service d'aide à la coopération, qui vise à soutenir les liens qui s'établissent entre nos deux Communautés.

Pour réaliser ces objectifs, le Service d'aide à la coopération offre les services suivants :

1. tarifs culturels pour le transport aérien entre Montréal et Bruxelles
2. billets complimentaires à titre de commandite ou de bourse
3. bourse à l'envoi et à l'accueil
4. commandites pour des événements mettant en relief la coopération entre le Québec et la Communauté française de Belgique
5. subventions aux groupes afin de supporter l'envoi ou la venue de groupes scolaires, culturels, sportifs, gens d'affaires, etc.

Pour que leur demande soit prise en considération, les intéressés devront formuler une présentation écrite convaincante exposant les tenants et aboutissants de leurs projets sur le formulaire de présentation disponible à l'Agence.

Si un de ces programmes ou services vous intéresse, vous pourrez obtenir plus d'information en vous adressant aux bureaux de Communication-Québec ou à :

L'Agence Québec/Wallonnie-Bruxelles pour la jeunesse
800, boulevard de Maisonneuve Est, 15e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2L 4L8
Tél. : **(514) 873-4355** (les frais virés sont acceptés).
Télécopieur : **(514) 873-1538**

Nouvelle adresse à partir de l'automne 1991 :
500, Sherbrooke Ouest, 2e étage
MONTRÉAL (Québec)
H3A 3G6

L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE

Soutenue par le ministère des Affaires internationales et le gouvernement français, l'Association Québec-France est un organisme sans but lucratif, qui vise à faire connaître la France aux Québécois. Elle compte 19 régionales à travers tout le Québec qui organisent des activités visant à resserrer les liens d'amitié entre la France et Québec.

L'Association gère des programmes d'échanges pour les jeunes :

- Le stage d'«**Échange d'emplois intermunicipalités de plein air**» permet à de jeunes québécois d'occuper un emploi au sein d'une municipalité française.
- Le stage «**Rénovation de château**» donne l'occasion de s'initier à cette discipline.
- Le stage «**Emploi sectoriel**» facilite à l'étudiant québécois, ayant trouvé un employeur français, l'obtention d'un permis de travail.
- Le stage «**Vendanges**» offre l'opportunité de faire les vendanges pendant 10 jours, moyennant rémunération.

Pour plus d'information sur les stages et sur les conditions d'admission, communiquez avec l'Association Québec-France :

Association Québec-France
9, Place Royale
Québec (Québec)
G1K 4G2
Tél. : **(418) 643-1616**

D'AUTRES QUESTIONS? COMMUNICATION-QUÉBEC:

POUR TOUTE INFORMATION GOUVERNEMENTALE PROVINCIALE ET FÉDÉRALE

Connaissez-vous Communication-Québec? Il s'agit d'une Direction générale du ministère des Communications qui a pour mandat de faciliter à la population québécoise l'accès à l'information gouvernementale, tant fédérale que provinciale. Avec ses vingt-cinq bureaux situés dans toutes les régions du Québec, Communication-Québec peut répondre à toutes vos questions... ou presque!

Plus qu'un simple service de références, l'information transmise par les préposés aux renseignements se veut des plus complète et adaptée à vos besoins. Donc, si vous avez un projet particulier et que vous vous demandez si vous pouvez obtenir une aide gouvernementale pour le réaliser, ou si vous éprouvez quelque difficulté que ce soit à vous orienter au sein de l'appareil gouvernemental, Communication-Québec s'avère le partenaire par excellence pour orienter vos démarches.

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE COMMUNICATION-QUÉBEC

1. Bas-Saint-Laurent

164, rue Saint-Germain Est
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1A8
Tél. : (418) 722-3939

2. Saguenay—Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-6601

1174, boul. Sacré-Coeur
Case postale 7
SAINT-FÉLICIEN (Québec)
G8K 2P8
Tél. : (418) 679-0433

3. Québec

870, boul. Charest Est
Rez-de-chaussée
QUÉBEC (Québec)
G1K 8S5
Tél. : (418) 643-1344

4. Mauricie—Bois-Francs

225, rue des Forges
Bureau 108
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 2G7
Tél. : (819) 371-6121

315, rue Hériot
DRUMMONDVILLE (Québec)
J2B 1A6
Tél. : (819) 477-7272

5. Estrie

200, rue Belvédère Nord
R-C-02
SHERBROOKE (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3000

6. Montréal

3, Complexe Desjardins
Tour du Nord
(entrée rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain)
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B8
Tél. : (514) 873-2111

Français, Anglais	873-2111
Cambogien	873-6449
Chinois	873-6448
Créole	873-6450
Espagnol	873-6445
Grec	873-6451
Italien	873-6441
Portugais	873-6443
Vietnamien	873-6448

7. Outaouais

Édifice Jos-Montferrand
170, rue Hôtel-de-Ville
Rez-de-chaussée
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3232

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE COMMUNICATION-QUÉBEC (suite)

8. Abitibi—Témiscamingue

108, rue Principale
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 4P2
Tél. : (819) 764-3241

888, 3e Avenue
Place du Québec
VAL-D'OR (Québec)
J9P 5E6
Tél. : (819) 825-3166

9. Côte-Nord

456, rue Arnaud
Rez-de-chaussée, bureau 01
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-2806

625, boul. Laflèche
Bureau 203
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-2244

11. Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

167, rue de la Reine
Case postale 1610
GASPÉ (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2550

224-A, Route principale
Case postale 340
CAP-AUX-MEULES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
(Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-3222

12. Chaudière—Appalaches

130, 120e rue Est
SAINT-GEORGES (Québec)
G5Y 2Z9
Tél. : (418) 227-1122

122, rue Notre-Dame Nord
THETFORD MINES (Québec)
G6G 2J8
Tél. : (418) 338-0181

13. Laval—Lanaudière

1796, boul. des Laurentides
LAVAL (Québec)
H7M 2P6
Tél. : (514) 873-5555

420, de Lanaudière
JOLIETTE (Québec)
J6E 7X1
Tél. : (514) 759-6440

15. Laurentides

222, rue Saint-Georges
SAINT-JÉRÔME (Québec)
J7Z 4Z9
Tél. : (514) 438-1282

16. Montérégie

300, rue Longueuil
LONGUEUIL (Québec)
J4H 1H4
Tél. : (514) 873-8989

77, rue Principale
GRANBY (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 375-5664

245, rue Richelieu
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(Québec)
J3B 6X9
Tél. : (514) 346-6879

600, rue Sainte-Anne
SAINT-HYACINTHE (Québec)
J2S 5G5
Tél. : (514) 778-1123

83, rue Champlain
SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD (Québec)
J6T 1W4
Tél. : (514) 371-9111

Note:
- Pour appeler sans frais Communication-Québec, consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique.
- Service de renseignements aux malentendants munis d'un téléscripteur ATME:
  - À Montréal et les environs au (514) 873-4626
  - Ailleurs au Québec 1 800 361-9596.

VOTRE CARNET D'ADRESSES :

LES RÉPONDANTS RÉGIONAUX

DES PROGRAMMES JEUNESSE

LES DIRECTIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
2e étage
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3650

Saguenay—Lac-Saint-Jean

930, rue Jacques-Cartier Est
1er étage
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 2A9
Tél. : (418) 549-9535

Québec—Chaudière-Appalaches

225, Grande-Allée Est
Bloc B, 2e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5G5
Tél. : (418) 643-6217

Mauricie—Bois-Francs

100, rue Laviolette, 3e étage
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6001

Estrie

740, rue Galt Ouest
3e étage
SHERBROOKE (Québec)
J1H 1Z3
Tél. : (819) 820-3007

Montréal

454, Place Jacques-Cartier
2e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2Y 3B3
Tél. : (514) 873-2255

Montérégie

100, rue Richelieu
Bureau 230
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec)
J3B 6X3
Tél. : (514) 346-1468

Outaouais

Édifice Jos-Montferrand
170, rue Hôtel-de-Ville
6e étage
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 770-3002

Abitibi—Témiscamingue

19, rue Perreault Ouest
Bureau 450,
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 6N5
Tél. : (819) 762-6517

Côte-Nord

625, boul. Laflèche
Bureau 1.105
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-6979

Nord-du-Québec

Direction du Nord-du-Québec
225, Grande-Allée Est
Bloc B, 2e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5G5
Tél. : (418) 643-7658

Société générale des industries culturelles (SOGIC)

1755, boul. René-Lévesque Est,
bureau 200
MONTRÉAL (Québec)
H2K 4P6
Tél. : (514) 873-7768
Sans frais: 1 800 363-0401

* Les frais virés sont acceptés pour les villes en périphérie de chacun de ces bureaux.

LES BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3615

Saguenay—Lac-St-Jean

801, ch. Pont-de-Taché Nord
ALMA (Québec)
G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486

Québec

8032, avenue des Églises
CHARNY (Québec)
G6X 1X7
Tél. : (418) 832-2977

Édifice Verdier
1115, avenue du Palais
Case postale 459
ST-JOSEPH-DE-BEAUCE (Québec)
G0S 2V0
Tél. : (418) 397-6825

Mauricie—Bois-Francs

460, boul. Louis-Fréchette
NICOLET (Québec)
J0G 1E0
Tél. : (819) 293-8501

91, boul. St-Louis
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE (Québec)
G8T 1E5
Tél. : (819) 371-6761

Estrie

4260, boul Bourque
ROCK-FOREST (Québec)
J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3383

Montréal

3230, rue Sicotte
SAINT-HYACINTHE (Québec)
J2S 7B2
Tél. : (514) 773-3924

214, rue Principale
CHÂTEAUGUAY (Québec)
J6J 3H2
Tél. : (514) 692-8288

867, boul. l'Ange-Gardien
Case postale 3396
L'ASSOMPTION (Québec)
J0K 1G0
Tél. : (514) 589-5781

Outaouais

390, rue Principale
BUCKINGHAM (Québec)
J8L 2G7
Tél. : (819) 986-8541

Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau
Bureau 2.01
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 1N9
Tél. : (819) 764-3287

Côte-Nord

801, ch. du Pont-de-Taché Nord
ALMA (Québec)
G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486

LES BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

376, avenue de la Cathédrale
RIMOUSKI (Québec)
G5L 5K9
Tél. : (418) 722-3600

Saguenay—Lac-St-Jean

3950, boul. Harvey, 2e étage
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 695-2633

Québec—Chaudière-Appalaches

1020, route de l'Église, 3e étage
SAINTE-FOY (Québec)
G1V 3V9
Tél. : (418) 643-1857

Mauricie—Bois-Francs

Édifice Capitanal, 2e étage
100, rue Laviolette
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6711

Estrie

200, rue Belvédère Nord
Bureau 3.05
SHERBROOKE (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3382

Montréal

600, rue Fullum, 6e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2K 4L1
Tél. : (514) 873-4630

Laval—Laurentides—Lanaudière

300, rue Sicard
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE
(Québec)
J7E 3X5
Tél. : (514) 430-3611

Montérégie

Édifice Montval, 6e étage
201, place Charles-Lemoyne
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2T5
Tél. : (514) 873-2132

Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
4e étage
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3382

Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau
2e étage, bureau 2.02
ROUYN-NORONDA (Québec)
J9X 1N9
Tél. : (819) 797-1766

Côte-Nord

625, boulevard Laflèche
Bureau 303
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-5748

106, rue Napoléon, 2e étage
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 3L7
Tél. : (418) 968-6420

LES SERVICES ET LES CENTRE RÉGIONAUX D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

188, rue de l'Évêché Ouest
RIMOUSKI (Québec)
G5L 4H9
Tél. : (418) 724-6260

Saguenay—Lac-Saint-Jean

555, boul. Université
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 2B1
Tél. : (418) 545-5011

Québec

1010, rue Borne
QUÉBEC (Québec)
G1N 1L6
Tél. : (418) 687-3540

Mauricie—Bois-Francs

100, rue Laviolette, 2e étage
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 376-3711

Estrie

881, rue Bowen Sud
SHERBROOKE (Québec)
J1G 2G3
Tél. : (819) 822-5611

Montréal—Laval

5689, avenue Christophe-Colomb
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2E8
Tél. : (514) 271-8792
Tél. : (514) 271-3156

Montérégie

20, rue de Montizambert
BOUCHERVILLE (Québec)
J4B 6M2
Tél. : (514) 655-2319

Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
4e étage
HULL (Québec)
J8Y 4C2
Tél. : (819) 772-3382

Abitibi-Témiscamingue

799, boul. Forest
VAL-D'OR (Québec)
J9P 2L4
Tél. : (819) 825-4220

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA COMMISSION DE PROTECTION DES DROITS DE LA JEUNESSE

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

92, 2e Rue Ouest, 2e étage
Bureau 203
RIMOUSKI (Québec)
G5L 8B3
Tél. : (418) 722-3655

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Palais de Justice
227, rue Racine Est
Bureau 4.09
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 7B4
Tél. : (418) 696-9948

Québec

Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage
Rez-de-chaussée
QUÉBEC (Québec)
G1K 8K6
Tél. : (418) 649-3526

Mauricie—Bois-Francs

878, De Tonnancourt
Bureau 2.04
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 4P8
Tél. : (819) 372-4154

Estrie

375, rue King Ouest
Bureau 1.05
SHERBROOKE (Québec)
J1H 6B9
Tél. : (819) 822-6924

Montréal

505, boul. René-Lévesque Ouest
15e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2Z 1Y7
Tél. : (514) 873-7308

Laurentides—Lanaudière

85, rue de Martigny Ouest
2e étage
SAINT-JÉRÔME (Québec)
J7Y 3R8
Tél. : (514) 432-4423

Montérégie

1111, boul. Jacques-Cartier Est
LONGUEUIL (Québec)
J4M 2J6
Tél. : (514) 646-4016

Outaouais

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 5.200
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 776-8109

Abitibi-Témiscamingue

33, rue Gamble Ouest
Rez-de-chaussée 10
ROUYN-NORANDA
J9X 2R3
Tél. : (819) 797-0914

Côte-Nord

456, rue Arnaud
Bureau 07
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-3250

Nord-du-Québec

C.P. 329, bureau 51.25
KUUJJUARAPIK—
WHAPMAGOOSTUI
(Québec)
J0M 1G0
Tél. : (819) 929-3394

LES BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Les Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
RIMOUSKI (Québec)
G5L 8B3
Tél. : (418) 722-3577

51, rue Notre-Dame
Case postale 579
NEW CARLISLE (Québec)
G0C 1Z0
Tél. : (418) 752-2229

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey
Rez-de-chaussée
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-9336

Québec

Complexe de la Place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 201
QUÉBEC (Québec)
G1K 8G5
Tél. : (418) 643-8993

11 535, 1re Avenue Est
Bureau 304
ST-GEORGES-DE-BEAUCE (Québec)
G5Y 7H5
Tél. : (418) 228-9537

68, rue du Palais-de-Justice
Bureau 103
MONTMAGNY (Québec)
G5V 1P5
Tél. : (418) 248-3331

Mauricie—Bois-Francs

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette
Bureau 321
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6776

Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
VICTORIAVILLE (Québec)
G6P 4E3
Tél. : (819) 752-9781

Estrie

200, rue Belvédère
Bureau 4.03
SHERBROOKE (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3205

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
MONTRÉAL (Québec)
H3A 1G1
Tél. : (514) 982-3000

Laval

1555, boul. Chomedey
Bureau 250
LAVAL (Québec)
H7V 3Z1
Tél. : (514) 688-6431

Laurentides—Lanaudière

Édifice Administratif
85, rue De Martigny Ouest
Bureau 3.7
SAINT-JÉRÔME (Québec)
J7Y 3R8
Tél. : (514) 436-6331

LES BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE (suite)

Montérégie

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne
Bureau 104
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2T5
Tél. : (514) 651-8011

Outaouais

Édifice Jos-Montferrand
170, rue Hôtel-de-Ville
6e étage
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3131

Abitibi—Témiscamingue

180, boul. Rideau
Bureau 1.01
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 1N9
Tél. : (819) 762-0865

Côte-Nord—Nord-du-Québec

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-5715

LES BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

92, 2e Rue Ouest, bureau 100
RIMOUSKI (Québec)
G5L 8B3
Tél. : (418) 722-3830

Saguenay—Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey Est
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 695-2644

Québec

9530, de la Faune
C.P. 7200
CHARLESBOURG (Québec)
G1G 5H9
Tél. : (418) 622-4444

Mauricie—Bois-Francs

100, rue Laviolette
C.P. 187
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 373-4444

Estrie

85, rue Holmes
SHERBROOKE (Québec)
J1E 1S1
Tél. : (819) 821-2020

Montréal

6255, 13e Avenue
MONTRÉAL (Québec)
H1X 3E6
Tél. : (514) 374-5840

Outaouais

13, rue Buteau
HULL (Québec)
J3Z 1V4
Tél. : (819) 771-4840

Abitibi—Témiscamingue

180, boul. Rideau
Bureau 1.04
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 1N9
Tél. : (819) 762-8154

Côte-Nord

818, boul. Laure
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 1Y8
Tél. : (418) 968-1401

Nouveau-Québec

1995, boul. Charest Ouest
SAINTE-FOY (Québec)
G1N 4H9
Tél. : (418) 643-6662

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

220, rue Commerciale Est
Case postale 1360
CHANDLER (Québec)
G0C 1K0
Tél. : (418) 689-2019

224, route Principale
Case postale 340
CAP-AUX-MEULES (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-6023

Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3566

Saguenay—Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey, 2e étage
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-5789

Québec

1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 1er étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5E6
Tél. : (418) 643-4957

Chaudière-Appalaches

700, rue Notre-Dame Nord
Suite D
SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE
(Québec)
G6E 3C1
Tél. : (418) 387-6677

Mauricie—Bois-Francs

100, rue Laviolette
4e étage
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6617

Estrie

200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.05
SHERBROOKE (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3155

Montréal

440, boul. René-Lévesque Ouest
8e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2Z 1V7
Tél. : (514) 873-5845

Laval

1555, boul. Chomedey
Bureau 210
LAVAL (Québec)
H7V 3Z1
Tél. : (514) 686-1428

Laurentides

85, rue de Martigny Ouest
2e étage, bureau 2.15
SAINT-JÉRÔME (Québec)
J7Y 3R8
Tél. : (514) 432-3880

Lanaudière

138, rue St-Paul
JOLIETTE (Québec)
J6E 5G3
Tél. : (514) 759-0195

Montérégie

201, place Charles-Lemoyne
Édifice Montval
2e étage, bureau 2.01
LONGUEUIL (Québec)
J4T 2T5
Tél. : (514) 670-8622

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (suite)

Outaouais

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3038

Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau
Bureau R-C 03
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 1N9
Tél. : (819) 762-3561

Côte-Nord

625, boul. Laflèche
Rez-de-chaussée 307
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-4345

456, avenue Arnaud
1er étage, bureau 09
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 962-5351

Nord-du-Québec

1060, rue Conroy
Édifice Marie-Guyart, aile Saint-Amable 3e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5E6
Tél. : (418) 643-3285

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault, 2e étage
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3806

Saguenay—Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey
JONQUIÈRE (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 542-3539

Québec—Chaudière-Appalaches

1039, De La Chevrotière
27e étage
QUÉBEC (québec)
G1R 5E9
Tél. : (418) 649-3307

Mauricie—Bois-Francs

225, boul. des Forges
2e étage, bureau 205
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 2G7
Tél. : (819) 371-6863

Estrie

200, rue Belvédère Nord
Bureau 2.01
SHERBROOKE (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3567

Montréal—Laurentides—Montérégie—Lanaudière—Laval

2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, 18e étage
Bureau 18.04
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B9
Tél. : (514) 873-7701

Outaouais

170, Hôtel-de-Ville
Bureau 6.155
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3043

Abitibi—Témiscamingue

338, Gamble Ouest
1er sous-sol, bureau SS09
ROUYN-NORANDA (Québec)
J9X 2R3
Tél. : (819) 764-3239

Côte-Nord

456, rue Arnaud
Bureau R-C 10
SEPT-ÎLES (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-9741

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3754

298, boulevard Thériault
RIVIÈRE-DU-LOUP (Québec)
G5R 4C2
Tél. : (418) 867-1264

Saguenay—Lac-Saint-Jean

725, rue Harvey Ouest
ALMA (Québec)
G8B 1P5
Tél. : (418) 668-2369

863, boulevard Sacré-Coeur
Case postale 8300
SAINT-FÉLICIEN (Québec)
G8K 2R4
Tél. : (418) 679-5574

Québec

Siège social
1020, route de l'Église
Bureau 500
SAINTE-FOY (Québec)
G1V 4P2
Tél. : (418) 643-2610

1281, boul. Charest Ouest
Carrefour Saint-Sacrement
QUÉBEC (Québec)
G1N 2C9
Tél. : (418) 643-8693

5430, boul. de la Rive-Sud
LÉVIS (Québec)
G6V 4Z2
Tél. : (418) 833-7575

11 500, 1er Avenue Est
Bureau 110
SAINT-GEORGES-EST (Québec)
G5Y 2C3
Tél. : (418) 228-7637

Mauricie—Bois-Francs

62, rue Saint-Jean-Baptiste
VICTORIAVILLE (Québec)
G6P 4E3
Tél. : (819) 758-8239

430, rue Saint-Laurent
Bureau 110
CAP-DE-LA-MADELEINE
(Québec)
G8T 6H3
Tél. : (819) 375-1632

270, rue Lindsay
DRUMMONDVILLE (Québec)
J2B 1G3
Tél. : (819) 477-9093

460, boul. Louis-Fréchette
Case postale 1090
NICOLET (Québec)
J0G 1E0
Tél. : (819) 293-6106

Estrie

4260, boulevard Bourque
ROCK FOREST (Québec)
J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3323

Montréal

320, boulevard du Séminaire
Nord
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(Québec)
J3B 5K9
Tél. : (514) 348-4948

77, rue Principale
GRANBY (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 372-0136

2690, boulevard Laframboise
SAINT-HYACINTHE (Québec)
J2S 4Y5
Tél. : (514) 773-6050

BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (suite)

178, rue Notre-Dame
Case postale 3250
L'ASSOMPTION (Québec)
J0K 1G0
Tél. : (514) 589-2204

157, rue Victoria
SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD (Québec)
J6T 1A5
Tél. : (514) 371-2690

Outaouais

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 6.120
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3044

Abitibi—Témiscamingue

357, 2e Rue Est
LA SARRE (Québec)
J9Z 2H8
Tél. : (819) 333-4575

302, 6e Rue Ouest
AMOS (Québec)
J9T 2T5
Tél. : (819) 732-8924

1, rue Notre-Dame
Case postale 940
VILLE-MARIE (Québec)
J0Z 3W0
Tél. : (819) 629-2469

LES SERVICES EXTERNES DE MAIN-D'OEUVRE (SEMO-JEUNES) EN RÉGION[1]

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Service externe main-d'oeuvre
Région Matane inc.
330, Bon Pasteur
Bureau 14
Place Centre-Ville, 2e étage
MATANE (Québec)
G4W 3E3
Tél. : (418) 562 1418

Québec

Coup de Pouce Travail
275, rue de l'Église
Bureau 512
QUÉBEC (Québec)
G1K 6G7
Tél. : (418) 641-0534

Montréal

Emploi Jeunesse 16-25 Inc.
1897, av. Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H1V 2G8
Tél. : (514) 253-3232

Service 18-30 Inc.
5141, avenue Verdun
VERDUN (Québec)
H4G 1N7
Tél. : (514) 767-9971

Intégration Jeunesse 15-24 Inc.
1212, rue Ontario Est
MONTRÉAL (Québec)
H2L 1R4
Tél. : (514) 598-7319

Opération Placement jeunesse inc.
1077, St-Denis
MONTRÉAL (Québec)
H2X 3J3
Tél. : (514) 281-1030

Relais des jeunes adultes du sud-ouest de Montréal
414, Lafleur
Bureau 10
LASALLE (Québec)
H8R 3H6
Tél. : (514) 368-1832

Laval—Laurentides—Lanaudière

SEMO des Laurentides
358, rue Laviolette
SAINT-JÉRÔME (Québec)
J7Y 2T1
Tél. : (514) 438-6246

SEMO des Laurentides
108, rue Morin, app. 103
Case postale 1050
SAINTE-ADÈLE (Québec)
J0R 1L0
Tél. : (514) 229-3080

Montérégie

C.I.J. Inc.
1410, Ste-Élisabeth
2e étage
LAPRAIRIE (Québec)
J5R 4E8
Tél. : (514) 659-7761

Services I.M.T. (Intégration au marché du travail)
943, boul. Taschereau
Bureau 206
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2X2
Tél. : (514) 679-7311

Outaouais

Club de recherche d'emploi du Pontiac
Case postale 881
FORT COULONGE (Québec)
J0X 1V0
Tél. : (819) 683-2048

[1] S'il n'y a pas de SEMO-Jeunes dans votre région, adressez-vous au Centre Travail-Québec le plus près de chez vous.

LES DIRECTIONS RÉGIONALES TRAVAIL-QUÉBEC DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE,

DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Travail-Québec
11, rue de la Cathédrale
C.P. 1219
GASPÉ (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-5521

Bas-Saint-Laurent

Travail-Québec
337, rue Moreault
Bureau 26
RIMOUSKI (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3758

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Travail-Québec
227, rue Racine Est
4e étage
Case postale 580
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 5C8
Tél. : (418) 549-9272

Québec

Travail-Québec
4500, Henri-Bourassa
1er étage
CHARLESBOURG (Québec)
G1H 3A5
Tél. : (418) 643-6875

Chaudière-Appalaches

Travail-Québec
49, rue Bel-Air
LÉVIS (Québec)
G6V 6K9
Tél. : (418) 835-3624

Mauricie—Bois-Francs

Travail-Québec
1481, rue Notre-Dame
2e étage, bureau 406
TROIS-RIVIÈRES (Québec)
G9A 5Z5
Tél. : (819) 371-6422

Estrie

Travail-Québec
3000, rue King Ouest
Rez-de-chaussée
Bureau 100
SHERBROOKE (Québec)
J1L 1Y7
Tél. : (819) 820-3232

Montréal—Laval

Travail-Québec
6161, rue Saint-Denis
Bureau 11
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2R5
Tél. : (514) 873-4280

Travail-Québec
1125, rue Ontario Est
MONTRÉAL (Québec)
H2L 1R2
Tél. : (514) 872-4262

LES DIRECTIONS RÉGIONALES TRAVAIL-QUÉBEC DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE,

DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (suite)

Laurentides—Lanaudière

Travail-Québec
85, rue De Martigny Ouest
Bureau 4.16, 4e étage
SAINT-JÉRÔME (Québec)
J7Y 3R8
Tél. : (514) 438-1268

Montérégie

Travail-Québec
Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne
Bureau 3.01
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2T5
Tél. : (514) 651-7110
(514) 646-1451

Outaouais

Travail-Québec
170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 4.110 A
HULL (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3035

Abitibi-Témiscamingue

Travail-Québec
101, 3-E Avenue Est
AMOS (Québec)
J9T 1E5
Tél. : (819) 727-9491

Côte-Nord

Travail-Québec
625, boulevard Laflèche
Rez-de-chaussée
Bureau 107
BAIE-COMEAU (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-7455

Nouveau-Québec

Travail-Québec
101, 3e Avenue Est
Case postale 6
AMOS (Québec)
J9T 1E5
Tél. : (819) 727-9491